

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans ce rapport annuel. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes et des pratiques comptables ainsi que le recours au jugement et aux estimations nécessaires pour la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel et s'est assurée qu'elle concordait avec les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière produite.

Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses responsabilités à l'égard de l'information financière et est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche principalement par l'entremise de son comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit se réunit périodiquement avec la direction et les auditeurs indépendants afin de discuter des contrôles internes, de sujets portant sur l'audit et de la présentation de l'information financière. Il revoit également le rapport annuel, les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants, qui sont ensuite nommés par les actionnaires. Les auditeurs indépendants ont librement accès au comité d'audit. Les états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs indépendants Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport est présenté ci-après.

(signé) Lino A. Saputo, Jr.
Lino A. Saputo, Jr.
Président du conseil
et chef de la direction

(signé) Maxime Therrien
Maxime Therrien, CPA, CA
Chef de la direction financière
et secrétaire

Le 6 juin 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Saputo inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Saputo inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations obtenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Daniel Viboux.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 6 juin 2019
Montréal (Québec)

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

(en millions de dollars CAD, sauf les données par action)

Exercices clos les 31 mars	2019	2018
Produits	13 501,9 \$	11 542,5 \$
Coûts d'exploitation, excluant les amortissements (note 5)	12 280,6	10 277,8
Bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissements, profit à la cession d'actifs, coûts d'acquisition et de restructuration et profit lié à l'hyperinflation	1 221,3	1 264,7
Amortissements (notes 6 et 7)	313,0	226,3
Profit à la cession d'actifs (note 6)	(194,5)	–
Coûts d'acquisition et de restructuration (note 22)	51,4	40,6
Profit lié à l'hyperinflation	(18,5)	–
Intérêts sur la dette à long terme	66,6	33,8
Autres charges financières (note 13)	17,7	14,1
Bénéfice avant impôt sur le résultat	985,6	949,9
Impôt sur le résultat (note 14)	230,3	97,4
Bénéfice net	755,3 \$	852,5 \$
Bénéfice net par action (note 15)		
De base	1,94 \$	2,21 \$
Dilué	1,93 \$	2,18 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars CAD)

Exercices clos les 31 mars	2019	2018
Bénéfice net	755,3 \$	852,5 \$
Autres éléments du résultat global :		
<i>Éléments pouvant être reclassés en résultat net :</i>		
Écarts de change découlant de la conversion des devises	3,2	(168,2)
Incidence de l'inflation découlant des ajustements liés à l'hyperinflation	29,3	–
(Pertes nettes) profits nets latent(e)s sur couvertures de flux de trésorerie ¹ (note 20)	(10,6)	6,0
Reclassement des pertes (profits) sur couvertures de flux de trésorerie en résultat net ²	12,1	(6,8)
	34,0	(169,0)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</i>		
Pertes actuarielles ³ (note 17)	(2,1)	(4,1)
	(2,1)	(4,1)
Autres éléments du résultat global	31,9	(173,1)
Total du bénéfice global	787,2 \$	679,4 \$

¹ Déduction faite de l'impôt sur le résultat de 4,6 \$ (2018 – 2,0 \$).

² Déduction faite de l'impôt sur le résultat de 5,1 \$ (2018 – 2,8 \$).

³ Déduction faite de l'impôt sur le résultat de 0,8 \$ (2018 – 1,1 \$).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars CAD, sauf les actions ordinaires)

	Capital social		Réserves				Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	Montant	Conversion des devises	Couvertures de flux de trésorerie	Régime d'options d'achat d'actions	Total des réserves		
Pour l'exercice clos le 31 mars 2019								
Solde au début de l'exercice	387 407 403	918,9 \$	549,6 \$	(3,8) \$	116,6 \$	662,4 \$	3 216,4 \$	4 797,7 \$
Bénéfice net	-	-	-	-	-	-	755,3	755,3
Autres éléments du résultat global	-	-	32,5	1,5	-	34,0	(2,1)	31,9
Total du bénéfice global								787,2
Dividendes déclarés	-	-	-	-	-	-	(254,6)	(254,6)
Régime d'options d'achat d'actions (note 12)	-	-	-	-	25,1	25,1	-	25,1
Actions émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions	2 790 983	60,4	-	-	-	-	-	60,4
Montant transféré des réserves au capital social à l'exercice des options	-	12,4	-	-	(12,4)	(12,4)	-	-
Économie d'impôt excédentaire découlant de l'excédent du montant déductible sur le coût de rémunération comptabilisé	-	-	-	-	4,7	4,7	-	4,7
Solde à la fin de l'exercice	390 198 386	991,7 \$	582,1 \$	(2,3) \$	134,0 \$	713,8 \$	3 715,0 \$	5 420,5 \$

	Capital social		Réserves				Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	Montant	Conversion des devises	Couvertures de flux de trésorerie	Régime d'options d'achat d'actions	Total des réserves		
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018								
Solde au début de l'exercice	386 234 311	871,1 \$	717,8 \$	(3,0) \$	97,9 \$	812,7 \$	2 639,1 \$	4 322,9 \$
Bénéfice net	-	-	-	-	-	-	852,5	852,5
Autres éléments du résultat global	-	-	(168,2)	(0,8)	-	(169,0)	(4,1)	(173,1)
Total du bénéfice global								679,4
Dividendes déclarés	-	-	-	-	-	-	(243,5)	(243,5)
Régime d'options d'achat d'actions (note 12)	-	-	-	-	24,1	24,1	-	24,1
Actions émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions	1 827 992	41,0	-	-	-	-	-	41,0
Montant transféré des réserves au capital social à l'exercice des options	-	8,2	-	-	(8,2)	(8,2)	-	-
Économie d'impôt excédentaire découlant de l'excédent du montant déductible sur le coût de rémunération comptabilisé	-	-	-	-	2,8	2,8	-	2,8
Actions rachetées et annulées	(654 900)	(1,4)	-	-	-	-	(27,6)	(29,0)
Solde à la fin de l'exercice	387 407 403	918,9 \$	549,6 \$	(3,8) \$	116,6 \$	662,4 \$	3 216,4 \$	4 797,7 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars CAD)

Aux	31 mars 2019	31 mars 2018
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112,7 \$	122,2 \$
Débiteurs	1 248,2	944,9
Stocks (note 4)	1 681,0	1 234,5
Impôt sur le résultat à recevoir (note 14)	34,1	52,0
Frais payés d'avance et autres actifs	57,8	68,8
	3 133,8	2 422,4
Immobilisations corporelles (note 6)	3 095,4	2 220,0
Goodwill (note 7)	2 597,6	2 417,3
Immobilisations incorporelles (note 7)	876,2	823,1
Autres actifs (note 8)	131,6	85,7
Impôt différé (note 14)	51,0	34,5
Total de l'actif	9 885,6 \$	8 003,0 \$
PASSIF		
Passifs courants		
Emprunts bancaires (note 9)	130,4 \$	193,3 \$
Créditeurs et charges à payer	1 442,2	1 068,6
Impôt sur le résultat à payer (note 14)	36,5	26,5
Tranche courante de la dette à long terme (note 10)	323,4	4,4
	1 932,5	1 292,8
Dette à long terme (note 10)	1 943,9	1 420,9
Autres passifs (note 11)	86,4	66,7
Impôt différé (note 14)	502,3	424,9
Total du passif	4 465,1 \$	3 205,3 \$
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 12)	991,7	918,9
Réserves	713,8	662,4
Bénéfices non distribués	3 715,0	3 216,4
Total des capitaux propres	5 420,5 \$	4 797,7 \$
Total du passif et des capitaux propres	9 885,6 \$	8 003,0 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé) Lino A. Saputo, Jr.
Lino A. Saputo, Jr.
Président du conseil
et chef de la direction

(signé) Tony Meti
Tony Meti
Administrateur

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars CAD)

Exercices clos les 31 mars	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	755,3 \$	852,5 \$
Ajustements pour :		
Rémunération à base d'actions	41,0	34,3
Intérêts et autres charges financières	84,3	47,9
Charge d'impôt sur le résultat	230,3	97,4
Amortissements	313,0	226,3
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et d'un actif détenu en vue de la vente	(195,1)	(0,7)
Charges de dépréciation relatives à une fermeture d'usine	0,2	10,6
Quote-part des bénéfices des coentreprises, déduction faite des dividendes reçus	1,0	0,9
Incidence monétaire de l'hyperinflation	(18,5)	–
Sous-financement des régimes des employés sur le coût	0,3	1,8
	1 211,8	1 271,0
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	(99,2)	(115,2)
Trésorerie générée par les activités d'exploitation	1 112,6	1 155,8
Intérêts et autres charges financières payés	(83,1)	(47,4)
Impôt sur le résultat payé	(145,0)	(299,3)
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation	884,5	809,1
Investissement		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(1 471,7)	(385,1)
Produit de la cession	239,7	–
Entrées d'immobilisations corporelles	(370,5)	(277,8)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(65,5)	(66,2)
Produit de la cession d'un actif détenu en vue de la vente	157,3	–
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	4,5	6,6
Autres	(0,4)	(0,4)
	(1 506,6)	(722,9)
Financement		
Emprunts bancaires	(45,6)	129,6
Produit de l'émission de la dette à long terme	1 633,6	300,0
Remboursement de la dette à long terme	(787,7)	(402,2)
Émission de capital social	60,4	41,0
Rachat de capital social	–	(29,0)
Dividendes	(254,6)	(243,5)
	606,1	(204,1)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(16,0)	(117,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	122,2	250,5
Incidence de l'inflation	15,8	–
Incidence des écarts de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(9,3)	(10,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	112,7 \$	122,2 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les données sur les options, les unités d'actions et les actions.)

NOTE 1 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Saputo inc. (la Société) est une société ouverte constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ». La Société produit, met en marché et distribue une vaste gamme de produits laitiers à partir du Canada, des États-Unis, de l'Australie et de l'Argentine. L'adresse du siège social de la Société est le 6869, boulevard Métropolitain Est, Montréal, Québec, Canada, H1P 1X8. Les états financiers consolidés (états financiers) de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019 comprennent les résultats financiers de la Société et de ses filiales.

Le conseil d'administration a approuvé, le 6 juin 2019, la publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés annuels de la Société ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers de la Société ont été préparés sur la base de continuité de l'exploitation et sont basés sur le principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs, tel qu'il est décrit dans la section des principales méthodes comptables.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières ont été arrondies au million le plus près, sauf indication contraire.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que des entités sous son contrôle. Le contrôle existe lorsqu'une entité est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec des entités émettrices et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Toutes les transactions et tous les soldes interentreprises ont été éliminés. Les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle effectif sont consolidées. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont inclus dans les états consolidés du résultat net depuis leurs dates respectives d'acquisition.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de liquidités et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est de trois mois ou moins.

STOCKS

Les stocks de produits finis, de matières premières et de produits en cours sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur, et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative en fonction des durées suivantes :

Bâtiments	15 à 40 ans
Mobilier, machinerie et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans en fonction du kilométrage parcouru
Actifs aux termes d'un contrat de location-financement	La plus courte de la durée du contrat ou de la durée d'utilité estimative

Lorsque des composants des bâtiments ou du mobilier, machinerie et équipement sont individuellement significatifs, ils sont comptabilisés séparément dans les catégories décrites plus haut.

Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés au moindre de leur valeur comptable ou de leur juste valeur moins les coûts de la vente et aucun amortissement n'est comptabilisé. Les immobilisations corporelles en cours de construction ne sont pas amorties. Des coûts d'emprunt sont comptabilisés aux immobilisations corporelles qualifiées qui nécessitent une longue période de préparation avant leur mise en service. Ces coûts d'emprunt, s'ils sont engagés, sont ajoutés au coût de ces immobilisations corporelles jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à être utilisées.

Les tests de dépréciation des immobilisations corporelles sont mis en place au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les réductions de valeur sont incluses dans le poste « Amortissements » des états consolidés du résultat net.

GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie transférée lors d'une acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis et est comptabilisé à cette valeur. Il est subséquemment comptabilisé au coût diminué de toute perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les relations avec les clients et les logiciels qui ne font pas partie intégrante du matériel informatique connexe. Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date de transaction. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont subséquemment comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, y compris le goodwill, ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que les actifs pourraient avoir subi une dépréciation.

Lorsque le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation, les valeurs comptables des UGT ou des groupes d'UGT incluant le goodwill sont comparées à leurs valeurs recouvrables respectives (la plus élevée de la juste valeur moins les coûts de sortie et de la valeur d'utilité) et toute perte de valeur, le cas échéant, est comptabilisée pour l'excédent.

Les marques de commerce sont considérées comme des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, sont amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilité de 20 ans et sont évaluées pour déterminer s'il existe des indicateurs de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière.

Les relations avec les clients et les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée et sont amortis selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilité qui varient entre 5 et 15 ans et sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière.

Se référer à la section « Tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie » de la note 7 pour une discussion des niveaux d'UGT auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles sont testés.

DÉPRÉCIATION DES AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Les autres actifs à long terme sont analysés selon des « indicateurs de dépréciation » à chaque période de présentation de l'information financière. Si un tel indicateur est constaté, un test de dépréciation est exécuté pour l'actif ou le groupe d'actifs (établi comme étant une UGT) pour lequel les flux de trésorerie sont largement indépendants des flux provenant des autres actifs ou groupes d'actifs. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net quand la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La Société comptabilise ses regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, la Société répartit le prix d'achat aux actifs corporels et incorporels acquis et aux passifs repris, en fonction de la juste valeur estimative à la date d'acquisition, l'excédent du prix d'achat étant affecté au goodwill.

Les coûts significatifs d'émission de titres d'emprunt relatifs au financement d'acquisitions d'entreprises sont inclus dans la valeur comptable de la dette et sont amortis sur la durée de celle-ci selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'acquisition sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des avantages complémentaires de retraite est établi annuellement au 31 mars d'après des calculs actuariels qui font appel à la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et aux meilleures estimations de la direction à l'égard des taux de croissance de la rémunération, de l'âge de la retraite et des coûts prévus des soins de santé. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et les intérêts sur les obligations contrebalancés par les produits d'intérêts sur l'actif des régimes sont passés en charges au cours de l'exercice. Les gains ou pertes actuariels, l'incidence d'un rajustement, le cas échéant, du montant maximal constaté comme actif et l'incidence des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et immédiatement constatés dans les bénéfices non distribués sans reclassement subséquent aux états consolidés du résultat net. La charge nette au titre des régimes à cotisations définies est généralement équivalente aux cotisations versées par l'employeur.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison des produits. La Société comptabilise les produits des activités ordinaires pour toutes les ventes à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les ventes sont présentées déduction faite d'une provision pour contrepartie variable, soit une estimation des escomptes et des incitatifs à la vente offerts aux clients, de manière à ce qu'il soit hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

La valeur des incitatifs à la vente offerts aux clients est estimée en fonction des tendances historiques et est comptabilisée au moment de la vente à titre de réduction des produits des activités ordinaires. Les incitatifs à la vente comprennent des remises, des promotions, des ristournes publicitaires et d'autres incitatifs fondés sur le volume. Pour les périodes ultérieures, la Société fait le suivi du respect par les clients de leurs obligations prévues dans le cadre des programmes incitatifs liés aux ventes et apporte des ajustements aux produits des activités ordinaires et aux incitatifs à la vente comptabilisés au besoin.

CONVERSION DES DEVISES

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Conséquemment, les postes des états de la situation financière des établissements étrangers sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur aux dates des états de la situation financière, alors que les postes des états du résultat net sont convertis en dollars canadiens en utilisant les taux de change moyens mensuels en vigueur au cours des périodes. L'écart de change sur la conversion des états financiers des établissements étrangers, présenté dans les états consolidés du résultat global et dans les états consolidés des variations des capitaux propres comme réserve, représente le cumul des profits (pertes) de change résultant des investissements nets de la Société dans des établissements étrangers. La variation des profits (pertes) latents à la conversion des états financiers des établissements étrangers pour les périodes présentées résulte de la variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, au dollar australien et au peso argentin.

Les postes des états financiers de la Société et de ses filiales libellés en devises ont été convertis en utilisant les taux de change aux dates des états de la situation financière pour les actifs et les passifs monétaires et les taux de change en vigueur en date des transactions pour les éléments de produits et charges. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en utilisant les taux de change historiques. Les profits ou les pertes de change résultant de ces conversions sont inclus dans les coûts d'exploitation.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions réglées en instruments de capitaux propres pour certains employés de la Société. Les droits sur ces options sont acquis sur une période de cinq ans et celles-ci expirent dix ans après la date de leur octroi. La juste valeur de chacune des tranches d'un octroi est déterminée séparément et est constatée sur la période d'acquisition des droits d'exercice. Lors de l'exercice des options, toute contrepartie payée par les employés et la charge de rémunération connexe comptabilisée à la réserve sont créditées au capital social.

La Société attribue des unités d'actions différées (UAD) à certains administrateurs admissibles de la Société qui sont basées sur la valeur de marché des actions ordinaires de la Société. Les UAD sont octroyées trimestriellement, leurs droits étant acquis au moment de l'octroi, et confèrent le droit aux administrateurs de recevoir un paiement en trésorerie pour la valeur des UAD qu'ils détiennent suivant la cessation de leurs fonctions comme administrateurs de la Société. La Société comptabilise une charge aux états consolidés du résultat net et un passif aux états consolidés de la situation financière pour chaque octroi. Le passif et sa charge connexe sont subséquentment réévalués à chaque période de présentation de l'information financière.

La Société offre des unités d'actions liées à la performance (UAP) aux cadres dirigeants, qui sont basées sur la valeur de marché des actions ordinaires de la Société. Le régime d'UAP est non dilutif et il est réglé en trésorerie. Les unités attribuées sont considérées comme des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Un passif est comptabilisé au titre des services reçus et ce passif est évalué initialement, à la date d'attribution, à sa juste valeur. Le passif est subséquentment réévalué à chaque période de présentation de l'information financière, et toute variation de la valeur est comptabilisée en résultat net. La charge de rémunération est comptabilisée sur un cycle de performance de trois ans.

COENTREPRISES

Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et représentent les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint et pour lesquelles elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme des impôts exigibles et différés et est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net à l'exception des éléments qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global ou directement aux capitaux propres.

L'impôt exigible est déterminé en fonction des bénéfices imposables de l'exercice et inclut tout ajustement relatif à l'impôt exigible d'exercices antérieurs.

La Société utilise la méthode du report variable axée sur le bilan pour l'impôt sur le résultat. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés selon les différences temporaires existant entre la valeur comptable, dans les états consolidés de la situation financière, et la valeur fiscale de l'actif et du passif, et sont évalués en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés et qui devraient s'appliquer au moment où les actifs seront réalisés ou que les passifs seront réglés. Un actif d'impôt différé n'est constaté que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la différence temporaire déductible.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Subséquentment, les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qu'ils fassent partie ou non d'une relation de couverture, continuent à être évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière à chaque date de clôture, tandis que les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a effectué les classements suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés au coût amorti et sont par la suite évalués au coût amorti.
- Les débiteurs sont classés au coût amorti et sont par la suite évalués au coût amorti.
- Les autres actifs qui répondent à la définition d'un actif financier sont classés au coût amorti et sont par la suite évalués au coût amorti.
- Les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer, les autres passifs et les dettes à long terme sont classés au coût amorti et sont évalués au coût amorti, à l'exception du passif en lien avec les UAD et les UAP, qui est évalué à la juste valeur des actions ordinaires aux dates des états de la situation financière.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La Société utilise certains instruments dérivés pour couvrir les risques liés aux variations des paiements d'intérêts et pour couvrir les risques liés au taux de change, notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et des swaps de taux d'intérêt. Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés et les swaps de devises prennent effet et sont subséquemment réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte en résultant est immédiatement constaté en résultat net, sauf si le dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture.

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

La Société désigne certains instruments financiers comme des couvertures de flux de trésorerie. Au début de la relation de couverture, la Société désigne et constitue une documentation en bonne et due forme décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, les objectifs de gestion du risque et sa stratégie pour effectuer des transactions de couverture.

Dans le cas des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur liée à la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et le montant cumulé est présenté dans la réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Toute partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les profits ou les pertes sur couvertures de flux de trésorerie inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés en résultat net au moment où l'instrument de couverture arrive à échéance ou est réglé, afin de contrebalancer les pertes ou les profits comptabilisés au titre des éléments couverts sous-jacents.

La Société évalue dans les règles, au début de la relation de couverture et trimestriellement par la suite, l'efficacité avec laquelle les instruments de couverture compensent les variations des risques liés aux flux de trésorerie associés à l'élément couvert. Lorsqu'une relation de couverture n'est plus efficace, la Société cesse d'utiliser la comptabilité de couverture, et toute variation subséquente de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat net.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux hiérarchiques, décrits ci-dessous, aux fins de présentation. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Chacun des niveaux reflète les données d'entrée utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et passifs :

- Niveau 1 – Données d'entrée correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – Données d'entrée utilisées dans la technique d'évaluation qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société requiert que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle établisse des estimations sur des transactions et des valeurs comptables qui seront réalisées dans l'avenir. Ces jugements et estimations sont volatils en raison des changements des facteurs internes et/ou externes et sont continuellement révisés par la direction. Une discussion de ces jugements et de ces estimations pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers est présentée plus bas.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS

Impôt sur le résultat

La Société est soumise à l'impôt dans de nombreux territoires. Une part de jugement considérable est nécessaire à l'établissement de la charge d'impôt consolidée. Dans le cours normal des affaires, il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination des impôts finaux est incertaine. Un passif est comptabilisé si, de l'avis de la Société, elle estime qu'un montant d'impôt à payer pourrait résulter des vérifications fiscales prévues. Lorsque les résultats finaux de ces questions diffèrent des montants qui avaient initialement été comptabilisés, ces différences auront une incidence sur les résultats pour la période de présentation financière, ainsi que sur les charges d'impôt exigible et l'impôt différé respectifs pour la période de présentation financière au cours de laquelle cette détermination est effectuée.

Impôt différé

La Société utilise la méthode du report variable axée sur le bilan pour l'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer aux bénéfices imposables des années au cours desquelles les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. Il faut donc projeter les bénéfices imposables de ces années de même qu'établir une hypothèse quant à la période finale de recouvrement ou de règlement des différences temporaires. La projection des bénéfices imposables futurs est basée sur les meilleures estimations de la direction et peut varier des bénéfices imposables réels. Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable de réaliser l'avantage fiscal connexe. Les lois et règles fiscales canadiennes, américaines et internationales sont sujettes à interprétation et nécessitent le jugement de la Société, lequel peut être contesté par les autorités fiscales. La Société croit qu'elle a pourvu de façon adéquate aux obligations d'impôt différé pouvant découler des faits et circonstances actuels. Les différences temporaires et les taux d'imposition pourraient changer en raison de changements budgétaires et/ou de modifications aux lois fiscales.

Goodwill, immobilisations incorporelles et regroupements d'entreprises

Le goodwill, les marques de commerce et les relations avec les clients ont principalement été constatés par suite des regroupements d'entreprises. La Société utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser ces regroupements d'entreprises, laquelle nécessite des jugements et des estimations importants. Lors du processus de répartition d'un regroupement d'entreprises, des justes valeurs estimatives sont attribuées aux actifs nets acquis, incluant les marques de commerce et les relations avec les clients. Ces estimations sont basées sur des prévisions de flux de trésorerie futurs, des estimations des fluctuations économiques et un taux d'actualisation estimé. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur estimative des actifs nets acquis est ensuite attribué au goodwill. Dans le cas où les justes valeurs réelles des actifs nets diffèrent des estimations, les montants attribués aux actifs nets et spécifiquement aux marques de commerce et aux relations avec les clients pourraient différer des montants présentés. Cela affecterait ensuite directement la valeur comptable du goodwill. Toute différence dans les justes valeurs estimées affecterait également l'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée.

Immobilisations corporelles

Un jugement critique est nécessaire dans la sélection et l'application des méthodes comptables et des durées d'utilité de même que dans la détermination de l'importance des composants et de leur répartition respective. La direction considère la méthode linéaire comme la méthode d'amortissement la plus appropriée, étant donné que les usines de la Société fonctionnent, sur une base annuelle, à un niveau de production similaire, ce qui indique une production constante (se référer au tableau plus loin pour davantage d'informations sur les durées d'utilité des actifs de production). Il est de l'avis de la direction que les durées d'utilité et les méthodes comptables reflètent adéquatement l'utilisation des actifs de production à long terme disponibles de même que les avantages économiques en découlant.

Dépréciation d'actifs

Certains jugements et certaines estimations significatifs sont requis lors des tests de dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des autres actifs à long terme. La direction utilise des estimations ou exerce son jugement dans la détermination des indicateurs de dépréciation, dans la définition d'une UGT, dans l'estimation de flux de trésorerie futurs et pour les autres hypothèses clés telles que les taux d'actualisation et les multiplicateurs de résultats utilisés pour déterminer une juste valeur (moins les coûts de sortie) ou une valeur d'utilité. Les estimations établies pour le goodwill et les immobilisations incorporelles sont présentées à la note 7. Les autres actifs à long terme sont testés seulement lorsque des indicateurs de dépréciation sont présents.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Avantages sociaux futurs

La Société offre des régimes à prestations définies et à cotisations définies qui fournissent des prestations de retraite ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés. Plusieurs estimations et hypothèses sont requises pour déterminer la charge liée aux régimes de retraite à prestations définies de même que l'obligation s'y rattachant, dont le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur comptable de l'obligation et les produits d'intérêts sur l'actif des régimes, le taux de croissance prévu lié aux soins de santé, le taux de mortalité prévu, les augmentations salariales prévues, etc. Les résultats réels seront vraisemblablement différents des hypothèses initiales. Ces profits ou pertes sont présentés dans les états consolidés du résultat global.

INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ MISES EN ŒUVRE

L'International Accounting Standards Board (IASB) a procédé à des révisions des normes en place dans le cadre de ses projets d'amélioration continue. Un sommaire des normes significatives modifiées et une analyse des modifications sont présentés plus bas.

Les normes, modifications aux normes et interprétations ci-dessous ont été publiées et s'appliquent à la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2019. L'application anticipée est permise.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié une modification à IFRS 3 afin de clarifier la définition d'une entreprise, pour résoudre les difficultés éprouvées par les entreprises pour déterminer si elles ont acquis une entreprise ou un groupe d'actifs. En décembre 2017, l'IASB a publié une modification à IFRS 3 afin de clarifier le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle doit réévaluer les participations qu'elle détenait antérieurement dans cette entreprise.

IFRS 9, Instruments financiers

En octobre 2017, l'IASB a apporté d'autres modifications à IFRS 9 afin de répondre aux préoccupations sur le classement, selon cette norme, de certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé.

IFRS 11, Partenariats

En décembre 2017, l'IASB a publié une modification à IFRS 11 afin de clarifier le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle ne doit pas réévaluer les participations qu'elle détenait antérieurement dans cette entreprise.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera IAS 17, *Contrats de location*. La nouvelle norme éliminera la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement et imposera la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location dans l'état de la situation financière, sauf en ce qui concerne quelques exceptions limitées. Pour le bailleur, la comptabilisation demeurera essentiellement inchangée, et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement sera maintenue.

IAS 1, Présentation des états financiers et IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En octobre 2018, l'IASB a publié une modification à IAS 1 et à IAS 8 afin de clarifier la définition du terme « significatif » et d'harmoniser les définitions utilisées dans le Cadre conceptuel de l'information financière et les normes en soi.

IAS 19, Avantages du personnel

En février 2018, l'IASB a publié une modification à IAS 19 pour préciser la façon dont une entité doit déterminer les charges de retraite lorsque des changements sont apportés à un régime de retraite. Lorsqu'une modification, une réduction ou une liquidation est apportée à un régime, IAS 19 exige qu'une entité réévalue son passif ou son actif net au titre des prestations définies. Selon les modifications à IAS 19, une entité est tenue d'utiliser les hypothèses mises à jour découlant de cette réévaluation afin de déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour le reste de la période de présentation de l'information financière à la suite du changement apporté au régime. Les modifications précisent en outre l'effet d'une modification, d'une réduction ou d'une liquidation de régime sur les exigences relatives au plafond de l'actif.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IAS 23, Coûts d'emprunt

En décembre 2017, l'IASB a publié une modification à IAS 23 afin de préciser que si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il doit alors être traité en tant que fonds empruntés de façon générale par l'entité aux fins du calcul du taux de capitalisation des emprunts généraux.

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié une modification à IAS 28 afin de préciser qu'une entité doit appliquer IFRS 9 aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui, en fait, constitue une partie de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, le Comité d'interprétations des normes IFRS a publié IFRIC 23, qui clarifie la manière d'appliquer les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation prescrites dans IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'une incertitude subsiste quant aux traitements fiscaux à utiliser.

À l'exception de ce qui est précisé à la rubrique « Questions liées à l'application d'IFRS 16 », l'adoption de ces normes, modifications et interprétation n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

QUESTIONS LIÉES À L'APPLICATION D'IFRS 16

IFRS 16 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2019.

IFRS 16 peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle la Société présente l'information financière, conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application d'IFRS 16 à la date de la première application. La Société appliquera la seconde méthode comme méthode de transition, tel qu'il est prescrit aux termes d'IFRS 16.

L'adoption d'IFRS 16 se traduira par la comptabilisation des contrats de location simple dans l'état de la situation financière. Par conséquent, la Société prévoit comptabiliser des actifs au titre du droit d'utilisation d'environ 405 millions de dollars et des obligations locatives d'environ 415 millions de dollars. De plus, la Société détient des contrats de location-acquisition d'environ 29 millions de dollars comptabilisés à titre de dette à long terme qui seront reclassés à titre d'obligations locatives le 1^{er} avril 2019. La Société ne prévoit pas qu'il y aura une incidence importante sur les soldes d'impôt différé. La direction évalue actuellement l'incidence de l'acquisition de Dairy Crest Group plc (acquisition de Dairy Crest) conclue le 15 avril 2019, en ce qui concerne IFRS 16.

IFRS 16 sera appliquée à l'exercice 2020 en suivant l'approche rétrospective modifiée et, par conséquent, la Société ne retraitera pas l'information comparative. De plus, la Société a appliqué les exemptions et mesures de simplification suivantes à l'adoption d'IFRS 16 :

- Utiliser un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires;
- Se prévaloir de l'exemption de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application;
- Se prévaloir de l'exemption de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation à la date de première application.

La Société s'attend aussi à une diminution des charges liées aux contrats de location simple, contrebalancée par une hausse correspondante des amortissements et des charges financières, en raison des changements aux exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation. Aucune incidence importante sur le bénéfice net n'est toutefois prévue à l'heure actuelle.

NOTE 3 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

Incidence des nouvelles normes comptables, interprétations et modifications adoptées au cours de la période :

IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié une modification visant à clarifier la façon de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications décrivent les exigences liées à la comptabilisation de l'incidence des conditions d'acquisition de droits et des conditions accessoires à l'acquisition de droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant l'option de règlement net aux fins des obligations de retenue d'impôt; ainsi que d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9, *Instruments financiers*, dans le but de remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 fournit des directives révisées à l'égard du classement et de l'évaluation des actifs financiers, y compris un nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues et un nouveau modèle de comptabilité de couverture. IFRS 9 s'applique de manière rétrospective conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, sous réserve de certaines exemptions et exceptions. En vertu d'IFRS 9, la perte de valeur est calculée selon les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Société applique l'approche simplifiée pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie en vertu d'IFRS 9.

Classement et évaluation IFRS 9 comporte de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers qui comprennent les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net. Le nouveau classement des actifs financiers présenté dans IFRS 9 est généralement fondé sur le modèle économique dans le cadre duquel un actif financier est géré et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur le classement des actifs et des passifs financiers. Il n'y a pas eu d'incidence importante relativement à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

Actif/passif	Classement en vertu d'IAS 39	Classement en vertu d'IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Autres actifs	Prêts et créances	Coût amorti
Emprunts bancaires	Autres passifs	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dettes à long terme	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net

Dépréciation : IFRS 9 fournit un nouveau modèle de dépréciation qui exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti.

Comptabilité de couverture : IFRS 9 comporte un nouveau modèle de comptabilité de couverture en vertu duquel la Société doit s'assurer que les relations de couverture sont alignées sur les objectifs et la stratégie de gestion du risque de la Société et doit appliquer une approche plus qualitative et prospective pour évaluer l'efficacité des couvertures. La Société a effectué ces changements à ses documents internes pour répondre aux exigences d'IFRS 9. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9, la Société a appliqué la comptabilité de couverture d'IFRS 9 de façon prospective à compter de la date de la première application.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, dont l'objectif est de mettre en œuvre un modèle unique de comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Cette nouvelle norme annule et remplace les directives de comptabilisation des produits d'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, d'IAS 11, *Contrats de construction*, et d'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

Cette norme établit une méthode de comptabilisation des produits en cinq étapes : identification d'un contrat conclu avec des clients, identification des obligations de prestation, détermination du prix de transaction, répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation et comptabilisation des produits lorsque les obligations de prestation sont remplies. Cette norme élargit également les exigences en matière d'informations à fournir.

IFRS 15 peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle la Société présente l'information financière, conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application d'IFRS 15 à la date de la première application. La Société a décidé d'utiliser la seconde méthode comme méthode de transition, tel qu'il est prescrit aux termes d'IFRS 15.

En vertu d'IFRS 15, la Société doit définir son rôle à titre d'entité agissant pour son propre compte ou de mandataire dans le cadre des activités d'expédition et de manutention. Conformément à cette norme, les activités d'expédition et de manutention de la Société sont considérées comme une activité principale et sont présentées selon le montant brut.

L'adoption d'IFRS 15 a eu une incidence sur le moment de la comptabilisation des produits, puisque les produits sont comptabilisés à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison des produits. Elle a aussi eu une incidence sur certains contrats conclus avec des clients qui offrent des programmes incitatifs, comprenant des remises, des promotions, des ristournes publicitaires et d'autres incitatifs fondés sur le volume. Ces incitatifs donnent lieu à des contreparties variables, qui sont aussi estimées au moment de la passation du contrat. Enfin, IFRS 15 a eu une incidence sur le classement de certains montants versés aux clients dans les états du résultat net, les paiements aux clients pour des biens ou services distincts ayant été classés dans les frais de vente, généraux et d'administration et les paiements qui n'étaient pas pour des biens et services distincts, à titre de composante des ventes.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Aucun ajustement n'a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des capitaux propres à la suite de l'adoption d'IFRS 15.

IAS 40, Immeubles de placement

En décembre 2016, l'IASB a publié une modification d'IAS 40 afin de clarifier les indications sur les transferts d'actifs depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci. La modification indique que pour transférer un bien immobilier depuis ou vers la catégorie immeubles de placement, il doit exister une indication que l'utilisation du bien immobilier a changé. Pour conclure que l'utilisation du bien immobilier a changé, il est convenu d'évaluer si le bien immobilier répond à la définition de ce terme. Le changement doit être confirmé au moyen d'éléments probants.

Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, qui fournit des indications sur la manière de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en monnaie étrangère, conformément à IAS 1. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie anticipée dans le cadre de contrats libellés en devises. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser au moment de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou des produits connexes. Cette interprétation fournit des directives pour les cas de paiements ou d'encaissements uniques et pour les cas de paiements ou d'encaissements multiples et vise à réduire la diversité des pratiques.

Cette interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes

En juillet 2018, la fédération argentine des conseils professionnels en sciences économiques (FACPCE) a publié un communiqué soulignant que, à compter du 1^{er} juillet 2018, les entités qui présentent leur information financière selon les normes IFRS devraient appliquer un ajustement pour tenir compte de l'inflation puisque les conditions applicables à cet ajustement ont été remplies.

En vertu d'IAS 29, les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyperinflationniste doivent être ajustés selon l'indice général des prix approprié pour rendre compte de l'incidence de l'inflation et doivent être exprimés dans l'unité de mesure ayant cours à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs et les passifs non monétaires sont ajustés en appliquant l'indice pertinent et l'incidence de l'inflation sur la Division Produits laitiers (Argentine) est présentée dans les états consolidés du résultat net à titre de profit lié à l'hyperinflation. Le profit découle de l'indexation des actifs et des passifs non monétaires.

Les incidences principales au début de la première période d'application de cette norme sont une hausse de 57,0 millions de dollars des actifs non monétaires, comme les stocks, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, et une hausse de 13,9 millions de dollars des passifs d'impôt différé. Par conséquent, au 1^{er} juillet 2018, un profit non récurrent de 43,1 millions de dollars a été inclus dans les états consolidés du résultat global.

NOTE 4 STOCKS

	31 mars 2019	31 mars 2018
Produits finis	1 134,1 \$	835,2 \$
Matières premières, produits en cours et fournitures	546,9	399,3
Total	1 681,0 \$	1 234,5 \$

Le montant des stocks constaté à titre de charge dans les coûts d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2019 est de 10 676,9 millions de dollars (9 175,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

NOTE 5 COÛTS D'EXPLOITATION, EXCLUANT LES AMORTISSEMENTS

	2019	2018
Variations des stocks de produits finis et de produits en cours	(25,4) \$	(56,5) \$
Matières premières et consommables utilisées	9 204,2	8 018,0
Perte de change	11,9	2,7
Charge au titre des avantages du personnel	1 577,7	1 314,1
Frais de vente	648,8	429,1
Autres frais généraux et d'administration	863,4	570,4
Total	12 280,6 \$	10 277,8 \$

Au cours de l'exercice 2019, une réduction de valeur des stocks de 3,2 millions de dollars (16,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018) a été constatée à titre de charge dans les « Coûts d'exploitation, excluant les amortissements », dans les « Variations des stocks de produits finis et de produits en cours » présentées dans le tableau ci-dessus, à la suite de la baisse de certains prix de vente sur le marché.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019						
	Terrains	Bâtiments	Mobilier, machinerie et équipement	Matériel roulant	Contrats de location	Détenues en vue de la vente	Total
Coût							
Au 31 mars 2018	65,0 \$	906,5 \$	2 678,5 \$	17,7 \$	29,6 \$	23,1 \$	3 720,4 \$
Ajustement à l'application initiale d'IAS 29	0,2	12,2	59,3	0,3	–	–	72,0
Acquisitions d'entreprises (note 16)	54,1	245,7	402,4	1,4	–	–	703,6
Entrées	0,6	85,9	282,6	1,4	11,5	–	382,0
Cessions	(0,5)	(22,7)	(90,2)	(1,0)	–	(17,8)	(132,2)
Transferts	(1,2)	(20,1)	8,6	(0,8)	(3,1)	12,3	(4,3)
Écart de conversion et ajustement lié à l'hyperinflation	(0,4)	8,8	48,5	(0,3)	1,1	–	57,7
Au 31 mars 2019	117,8 \$	1 216,3 \$	3 389,7 \$	18,7 \$	39,1 \$	17,6 \$	4 799,2 \$
Amortissement cumulé							
Au 31 mars 2018	–	303,4	1 178,2	8,9	1,1	8,8	1 500,4
Ajustement à l'application initiale d'IAS 29	–	4,3	32,0	0,3	–	–	36,6
Amortissement	–	41,4	195,2	2,9	3,8	–	243,3
Cessions	–	(24,6)	(85,3)	(1,4)	–	(4,3)	(115,6)
Transferts	–	(8,1)	0,4	–	(0,4)	8,1	–
Charges de dépréciation relatives à une fermeture d'usine	–	0,2	–	–	–	–	0,2
Écart de conversion et ajustement lié à l'hyperinflation	–	6,9	32,1	(0,2)	0,1	–	38,9
Au 31 mars 2019	– \$	323,5 \$	1 352,6 \$	10,5 \$	4,6 \$	12,6 \$	1 703,8 \$
Valeur nette comptable au 31 mars 2019	117,8 \$	892,8 \$	2 037,1 \$	8,2 \$	34,5 \$	5,0 \$	3 095,4 \$

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en cours de construction totalise 276,9 millions de dollars au 31 mars 2019 (109,1 millions de dollars au 31 mars 2018) et celles-ci sont principalement constituées de machinerie et d'équipement.

Pour les exercices 2019 et 2018, les actifs détenus en vue de la vente ont trait principalement à des terrains et à des bâtiments au Canada en raison de la fermeture de certaines installations et ont été enregistrés au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Au troisième trimestre de l'exercice 2019, la Société a réalisé un profit à la cession d'actifs de 194,5 millions de dollars (167,8 millions de dollars après impôt) lié à la vente de son installation de Burnaby, en Colombie-Britannique. La Société a vendu l'installation pour 209,0 millions de dollars et a accordé un prêt hypothécaire financé par le vendeur d'un montant de 50,0 millions de dollars (note 8). Le prêt hypothécaire financé par le vendeur porte intérêt à un taux de 3 % par année et arrive à échéance à l'exercice 2022, moment auquel le montant en capital sera remboursé. La Société a signé un contrat de location pour l'installation de Burnaby jusqu'à ce que la construction de la nouvelle installation soit achevée, ce qui est prévu au cours de l'exercice 2021.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2018						Total
	Terrains	Bâtiments	Mobilier, machinerie et équipement	Matériel roulant	Contrats de location	Détenues en vue de la vente	
Coût							
Au 31 mars 2017	69,2 \$	854,9 \$	2 638,3 \$	16,9 \$	– \$	– \$	3 579,3 \$
Acquisitions d'entreprises (note 16)	2,4	20,6	3,4	1,0	28,7	–	56,1
Entrées	0,2	83,3	193,6	0,7	–	–	277,8
Cessions	(0,8)	(11,5)	(85,2)	(0,4)	–	–	(97,9)
Transferts	(5,2)	(17,8)	(0,1)	–	–	23,1	–
Écart de conversion	(0,8)	(23,0)	(71,5)	(0,5)	0,9	–	(94,9)
Au 31 mars 2018	65,0 \$	906,5 \$	2 678,5 \$	17,7 \$	29,6 \$	23,1 \$	3 720,4 \$
Amortissement cumulé							
Au 31 mars 2017	–	290,5	1 115,9	7,4	–	–	1 413,8
Amortissement	–	33,0	166,1	1,9	1,1	–	202,1
Cessions	–	(8,6)	(83,1)	(0,3)	–	–	(92,0)
Transferts	–	(8,8)	–	–	–	8,8	–
Charges de dépréciation relatives à une fermeture d'usine	–	6,1	4,5	–	–	–	10,6
Écart de conversion	–	(8,8)	(25,2)	(0,1)	–	–	(34,1)
Au 31 mars 2018	– \$	303,4 \$	1 178,2 \$	8,9 \$	1,1 \$	8,8 \$	1 500,4 \$
Valeur nette comptable au 31 mars 2018							
	65,0 \$	603,1 \$	1 500,3 \$	8,8 \$	28,5 \$	14,3 \$	2 220,0 \$

NOTE 7 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019				
	Goodwill	Durée de vie déterminée			Total des immobilisations incorporelles
		Marques de commerce ¹	Relations avec les clients ²	Logiciels ³	
Coût					
Au 31 mars 2018	2 417,3 \$	433,5 \$	303,7 \$	195,6 \$	932,8 \$
Ajustement à l'application initiale d'IAS 29	-	-	-	2,9	2,9
Acquisitions d'entreprises (note 16)	127,8	27,5	10,5	6,1	44,1
Entrées	-	-	-	65,5	65,5
Transferts	-	-	-	4,3	4,3
Écart de conversion et ajustement lié à l'hyperinflation	52,5	3,4	5,2	(0,6)	8,0
Au 31 mars 2019	2 597,6 \$	464,4 \$	319,4 \$	273,8 \$	1 057,6 \$
Amortissement cumulé					
Au 31 mars 2018	-	-	102,5	7,2	109,7
Ajustement à l'application initiale d'IAS 29	-	-	-	0,6	0,6
Amortissement	-	21,6	21,1	27,0	69,7
Écart de conversion et ajustement lié à l'hyperinflation	-	0,1	1,9	(0,6)	1,4
Au 31 mars 2019	- \$	21,7 \$	125,5 \$	34,2 \$	181,4 \$
Valeur nette comptable au 31 mars 2019	2 597,6 \$	442,7 \$	193,9 \$	239,6 \$	876,2 \$

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2018				
	Goodwill	Durée de vie indéterminée	Durée de vie déterminée		Total des immobilisations incorporelles
		Marques de commerce ¹	Relations avec les clients ²	Logiciels ³	
Coût					
Au 31 mars 2017	2 240,5 \$	354,7 \$	260,1 \$	135,9 \$	750,7 \$
Acquisitions d'entreprises (note 16)	233,8	81,7	49,9	-	131,6
Entrées	-	-	-	66,2	66,2
Écart de conversion	(57,0)	(2,9)	(6,3)	(6,5)	(15,7)
Au 31 mars 2018	2 417,3 \$	433,5 \$	303,7 \$	195,6 \$	932,8 \$
Amortissement cumulé					
Au 31 mars 2017	-	-	87,2	1,2	88,4
Amortissement	-	-	17,7	6,5	24,2
Écart de conversion	-	-	(2,4)	(0,5)	(2,9)
Au 31 mars 2018	- \$	- \$	102,5 \$	7,2 \$	109,7 \$
Valeur nette comptable au 31 mars 2018	2 417,3 \$	433,5 \$	201,2 \$	188,4 \$	823,1 \$

¹ Les marques de commerce sont amorties de façon linéaire sur une période de 20 ans.

² Les relations avec les clients sont amorties de façon linéaire sur une période de 15 ans.

³ Aucune entrée n'a été générée à l'interne.

NOTE 7 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

TESTS DE DÉPRÉCIATION DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Goodwill

Afin de déterminer si le goodwill s'est déprécié, la Société doit estimer le montant recouvrable des UGT ou groupes d'UGT auxquels le goodwill est affecté. La direction considère les secteurs qui suivent comme étant des UGT ou groupes d'UGT étant donné qu'ils représentent le plus petit groupe d'actifs identifiables générant des flux de trésorerie largement indépendants des flux provenant des autres actifs ou groupes d'actifs.

La Société présente ses activités selon trois secteurs géographiques. Le Secteur Canada comprend la Division Produits laitiers (Canada). Le Secteur USA comprend la Division Fromages (USA) et la Division Aliments laitiers (USA). Enfin, le Secteur International comprend la Division Produits laitiers (Australie) et la Division Produits laitiers (Argentine).

Le goodwill a été affecté à chaque UGT ou groupe d'UGT de la façon suivante :

Affectation du goodwill	31 mars 2019	31 mars 2018
Canada	401,5 \$	323,2 \$
USA		
Division Fromages (USA)	1 327,7	1 247,3
Division Aliments laitiers (USA)	638,8	617,3
International		
Division Produits laitiers (Australie)	220,1	219,6
Division Produits laitiers (Argentine)	9,5	9,9
	2 597,6 \$	2 417,3 \$

Les montants recouvrables de la Division Produits laitiers (Canada), de la Division Fromages (USA) et de la Division Aliments laitiers (USA) ont été estimés en utilisant un modèle d'évaluation basé sur un multiple des bénéfices (juste valeur moins les coûts de sortie). Les hypothèses clés utilisées dans ces modèles se composent principalement d'un multiple des bénéfices pour les comparables de l'industrie appliqué aux résultats de chaque UGT ou groupe d'UGT testé.

Les montants recouvrables de la Division Produits laitiers (Australie) et de la Division Produits laitiers (Argentine) ont été estimés en utilisant le modèle des flux de trésorerie actualisés (valeur d'utilité) en fonction des hypothèses clés suivantes :

- **Flux de trésorerie** : Les prévisions de flux de trésorerie pour une UGT donnée sont basées sur les bénéfices avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements et sont ajustées en fonction d'un taux de croissance et des taux d'imposition prévus. La prévision des flux de trésorerie n'excède pas un horizon de cinq années, avec une valeur finale calculée comme étant perpétuelle dans la dernière année.
- **Taux de croissance final** : La direction utilise un taux de croissance final pour ajuster ses prévisions des flux de trésorerie selon les hausses attendues de l'inflation et les produits pour l'UGT.
- **Taux d'actualisation** : Les flux de trésorerie sont actualisés en utilisant des taux d'actualisation avant impôt.

La Société a procédé à son test de dépréciation annuel et, dans tous les cas, les montants recouvrables excédaient leur valeur comptable respective incluant le goodwill. La Société a fixé au 31 décembre sa date du test annuel de dépréciation. Au 31 décembre 2018, le goodwill n'était pas considéré comme s'étant déprécié.

Marques de commerce

Les marques de commerce sont incluses dans les UGT ou groupes d'UGT de la façon suivante :

Affectation des marques de commerce	31 mars 2019	31 mars 2018
Neilson – Division Produits laitiers (Canada)	212,0 \$	223,2 \$
Autres	230,7	210,3
	442,7 \$	433,5 \$

L'évaluation de la durée d'utilité des marques de commerce est révisée une fois par année pour déterminer si la durée d'utilité indéterminée continue d'être justifiable. Si tel n'est pas le cas, le changement de durée d'utilité indéterminée à durée d'utilité déterminée est effectué de façon prospective. À la suite de l'évaluation annuelle, toutes les durées d'utilité des marques de commerce ont été reclassées de durée d'utilité indéterminée à durée d'utilité déterminée, et sont amorties selon le mode linéaire sur des durées d'utilité de 20 ans à partir du début de l'exercice 2019.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS

	31 mars 2019	31 mars 2018
Coentreprises	45,2 \$	47,9 \$
Prêt financier (note 6)	50,0	–
Autres	36,4	37,8
	131,6 \$	85,7 \$

La Société a trois coentreprises et elle détient une participation de 50 % dans deux d'entre elles et une participation de 49 % dans la troisième. Dans les trois coentreprises, les modalités des ententes exigent le consentement unanime de toutes les parties pour diriger les activités importantes des coentreprises. La fin d'exercice de deux de ces coentreprises est au 30 juin et la fin d'exercice de la troisième est au 31 décembre. Toutes les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La Société a comptabilisé en résultat net un montant de 8,5 millions de dollars, représentant sa quote-part des bénéfices des coentreprises pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (7,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Les dividendes reçus des coentreprises se sont élevés à 9,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (8,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018), et un montant de 4,6 millions de dollars était déclaré mais non versé au 31 mars 2019 (0,7 million de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

NOTE 9 EMPRUNTS BANCAIRES

La Société dispose de facilités de crédit bancaire lui permettant d'obtenir des emprunts bancaires non garantis comme suit :

Facilités de crédit	Échéance	Disponible pour utilisation		Montant utilisé	
		Équivalent en devise canadienne	Devise de base	31 mars 2019	31 mars 2018
Amérique du Nord – États-Unis	Décembre 2023 ¹	400,5	300,0 USD	– \$	71,0 \$
Amérique du Nord – Canada	Décembre 2023 ¹	267,0	200,0 USD	–	–
Argentine	Annuelle ²	148,2	111,0 USD	45,4	41,3
Argentine	Annuelle ³	90,2	2 930,0 ARS	23,2	42,2
Australie	Annuelle ⁴	298,4	315,0 AUD	38,0	7,9
Australie	Annuelle ⁴	133,5	100,0 USD	23,8	30,9
		1 337,8		130,4 \$	193,3 \$

¹ Porte mensuellement intérêt à des taux variant entre le taux préférentiel des prêteurs majoré jusqu'à un maximum de 1,00 % ou le taux LIBOR ou le taux des acceptations bancaires majoré de 0,80 % jusqu'à un maximum de 2,00 %, selon les notations de crédit de la Société.

² Porte mensuellement intérêt au taux local et peut être utilisée en dollars américains.

³ Porte mensuellement intérêt au taux local et peut être utilisée en pesos argentins.

⁴ Porte mensuellement intérêt au taux LIBOR ou au taux des acceptations bancaires australiennes majoré de 0,70 % et peut être utilisée en dollars australiens ou américains.

NOTE 10 DETTE À LONG TERME

	31 mars 2019	31 mars 2018
Facilités d'emprunt bancaire à terme non garanties		
Obtenues en décembre 2012 (850,0 millions de dollars) ¹	– \$	200,0 \$
Obtenues en avril 2018 (300,0 millions de dollars) et échéant en avril 2021 ²	200,0	–
Obtenues en avril 2018 (600,0 millions de dollars AU) et échéant en avril 2023 ²	487,9	–
Billets de premier rang non garantis ^{3,4}		
2,65 %, émis en novembre 2014 et échéant en novembre 2019 (série 1)	300,0	300,0
2,20 %, émis en juin 2016 et échéant en juin 2021 (série 2)	300,0	300,0
2,83 %, émis en novembre 2016 et échéant en novembre 2023 (série 3)	300,0	300,0
1,94 %, émis en juin 2017 et échéant en juin 2022 (série 4)	300,0	300,0
3,60 %, émis en août 2018 et échéant en août 2025 (série 5)	350,0	–
Obligations en vertu de contrats de location-financement	29,4	25,3
	2 267,3 \$	1 425,3 \$
Tranche courante	323,4	4,4
	1 943,9 \$	1 420,9 \$

¹ Porte mensuellement intérêt à des taux variant entre le taux préférentiel des prêteurs majoré jusqu'à un maximum de 1,00 % ou le taux LIBOR ou le taux des acceptations bancaires majoré de 0,80 % jusqu'à un maximum de 2,00 %, selon les notations de crédit de la Société, et les montants peuvent être prélevés en dollars canadiens ou en dollars américains.

² Porte mensuellement intérêt à des taux variant entre le taux préférentiel des prêteurs majoré jusqu'à un maximum de 1,00 % ou le taux des acceptations bancaires ou le taux des acceptations bancaires australiennes majoré de 0,80 % jusqu'à un maximum de 2,00 %, selon les notations de crédit de la Société. Les intérêts sont payés à tous les un, deux, trois ou six mois, au choix de la Société.

³ Les paiements d'intérêts sont semestriels.

⁴ Le 12 décembre 2018, la Société a renouvelé son programme de billets à moyen terme et déposé un prospectus préalable de base simplifié permettant un placement de billets à moyen terme auprès du public dans les provinces du Canada sur une période de 25 mois.

	31 mars 2019	31 mars 2018
Les remboursements de capital se répartissent comme suit :		
Moins de 1 an	323,4 \$	4,4 \$
De 1 à 2 ans	3,9	520,9
De 2 à 3 ans	502,1	–
De 3 à 4 ans	300,0	300,0
De 4 à 5 ans	787,9	300,0
Plus de 5 ans	350,0	300,0
	2 267,3 \$	1 425,3 \$

Dans le cadre de l'acquisition de Dairy Crest, la Société a conclu une nouvelle entente de crédit, le 21 février 2019, relative à une facilité à terme non renouvelable libellée en livres sterling d'un montant total de 1,265 milliard de livres sterling (2,202 milliards de dollars) (facilité d'acquisition de DC), composée de trois tranches : une tranche d'une durée de un an d'un montant de 400,0 millions de livres sterling (697,0 millions de dollars), une tranche d'une durée de deux ans d'un montant de 265,0 millions de livres sterling (461,5 millions de dollars) et une tranche d'une durée de trois ans d'un montant de 600,0 millions de livres sterling (1 045,5 millions de dollars). La facilité d'acquisition de DC porte intérêt aux taux préférentiels des prêteurs majorés jusqu'à un maximum de 1,00 % ou au taux LIBOR ou aux taux des acceptations bancaires majorés de 0,80 % jusqu'à un maximum de 2,00 %, selon les notations de crédit de la Société. Aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité d'acquisition de DC au 31 mars 2019.

Le 1^{er} mai 2018, la Société avait utilisé en totalité une facilité à terme non renouvelable d'un montant total de 1,284 milliard de dollars (facilité d'acquisition de MG) pour financer l'acquisition des activités de Murray Goulburn Co-Operative Co. Limited (MG) (note 16).

Le 14 août 2018, la Société a émis des billets à moyen terme de série 5, pour un montant de 350,0 millions de dollars portant intérêt à un taux annuel de 3,60 % et échéant le 14 août 2025. Les intérêts sont payables en versements semestriels égaux. Cette émission a été faite dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. La Société a utilisé le produit des billets à moyen terme de série 5, la trésorerie et les facilités de crédit disponibles pour rembourser 400,0 millions de dollars de la facilité d'acquisition de MG.

De plus, la Société a utilisé le produit de la cession de l'usine de Koroit (note 16), la trésorerie disponible et les facilités de crédit pour rembourser des montants de 200,0 millions de dollars d'un emprunt bancaire à terme non garanti, de même que de 100,0 millions de dollars et de 85,0 millions de dollars australiens (79,7 millions de dollars) de la facilité d'acquisition de MG.

NOTE 10 DETTE À LONG TERME (SUITE)

Le 12 juin 2017, la Société a émis des billets à moyen terme de série 4, pour un montant de 300,0 millions de dollars portant intérêt à un taux annuel de 1,94 % et échéant le 13 juin 2022. Les intérêts sont payables en versements semestriels égaux. Cette émission a été faite dans le cadre de son programme de billets à moyen terme.

NOTE 11 AUTRES PASSIFS

	31 mars 2019	31 mars 2018
Avantages du personnel (note 17)	36,6 \$	33,1 \$
Passifs financiers dérivés (note 20)	–	11,7
Passifs au titre des unités d'actions liées à la performance et avantages sociaux connexes	21,8	18,5
Autres	28,0	3,4
	86,4 \$	66,7 \$

NOTE 12 CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Les actions ordinaires sont des actions avec droit de vote et droit de participation.

	31 mars 2019	31 mars 2018
Émis		
390 198 386 actions ordinaires (387 407 403 actions ordinaires en 2018)	991,7 \$	918,9 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, 2 790 983 actions ordinaires (1 827 992 en 2018) ont été émises pour un montant de 60,4 millions de dollars (41,0 millions de dollars en 2018) en vertu du régime d'options d'achat d'actions. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, le montant transféré de la réserve du régime d'options d'achat d'actions s'élève à 12,4 millions de dollars (8,2 millions de dollars en 2018).

Dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités, commencé le 17 novembre 2017 et arrivé à échéance le 16 novembre 2018, dans sa version modifiée, la Société était autorisée à racheter, à des fins d'annulation, un maximum de 8 000 000 d'actions ordinaires. Dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités commencé le 19 novembre 2018 et venant à échéance le 18 novembre 2019, la Société est autorisée à racheter, à des fins d'annulation, un maximum de 8 000 000 d'actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société n'a racheté aucune action ordinaire.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions réglées en instruments de capitaux propres visant l'achat d'actions ordinaires par des employés clés et des dirigeants de la Société. Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du régime ne peut dépasser 45 698 394 actions ordinaires. Au 31 mars 2019, 20 704 548 actions ordinaires sont disponibles pour attribution future en vertu de ce régime et 20 374 871 actions ordinaires sous-jacentes aux options étaient en circulation. Au cours de l'exercice 2019, un total de 2 790 983 actions ordinaires avaient été émises à la suite de l'exercice d'options. Les options peuvent être exercées à un prix qui ne peut être inférieur à la moyenne pondérée du cours des actions pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'octroi. Les droits sur ces options sont acquis à raison de 20 % par année et celles-ci expirent dix ans après la date de leur octroi.

NOTE 12 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Les options émises et en circulation à la fin de l'exercice sont les suivantes :

Période d'octroi	Prix d'exercice	31 mars 2019		31 mars 2018	
		Nombre d'options	Nombre d'options pouvant être exercées	Nombre d'options	Nombre d'options pouvant être exercées
2009	13,91 \$	–	–	62 600	62 600
2010	10,70 \$	11 728	11 728	652 202	652 202
2011	14,66 \$	576 714	576 714	853 430	853 430
2012	21,61 \$	637 317	637 317	838 875	838 875
2013	21,48 \$	1 271 036	1 271 036	1 684 832	1 684 832
2014	25,55 \$	1 706 074	1 706 074	2 174 840	1 589 320
2015	27,74 \$	2 282 620	1 688 226	2 734 958	1 430 240
2016	35,08 \$	2 362 317	1 293 545	2 699 555	949 431
2017	41,40 \$	3 663 707	1 429 421	3 986 625	769 556
2018	46,29 \$	3 607 186	728 176	3 822 206	–
2019	41,02 \$	4 256 172	–	–	–
		20 374 871	9 342 237	19 510 123	8 830 486

Le nombre d'options en circulation a varié de la façon suivante :

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	19 510 123	32,95 \$	17 850 014	29,00 \$
Options octroyées	4 536 208	41,02 \$	3 908 023	46,29 \$
Options levées	(2 790 983)	21,62 \$	(1 827 992)	22,41 \$
Options annulées	(880 477)	42,71 \$	(419 922)	35,07 \$
Solde à la fin de l'exercice	20 374 871	35,96 \$	19 510 123	32,95 \$

Le prix d'exercice des options octroyées durant l'exercice 2019 est de 41,02 \$, ce qui correspond à la moyenne pondérée du cours des actions sur le marché pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'octroi (46,29 \$ pour l'exercice 2018).

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées durant l'exercice 2019 a été estimée à 7,12 \$ par option (7,68 \$ pour l'exercice 2018) au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Moyenne pondérée :		
Taux d'intérêt sans risque	1,95 %	1,10 %
Durée de vie prévue des options	5,6 ans	5,4 ans
Volatilité ¹	18,42 %	18,89 %
Taux de dividendes	1,54 %	1,26 %

¹ La volatilité prévue est fondée sur la volatilité historique du prix des actions sur une période semblable à la durée de vie des options.

Une charge de rémunération de 25,1 millions de dollars (22,7 millions de dollars, déduction faite de l'impôt) relative aux options d'achat d'actions a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et un montant de 24,1 millions de dollars (20,8 millions de dollars, déduction faite de l'impôt) a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Des options visant l'achat de 3 319 450 actions ordinaires à un prix de 45,30 \$ l'action ont été octroyées le 1^{er} avril 2019.

NOTE 12 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS

Conformément au régime d'unités d'actions différées, tous les administrateurs admissibles de la Société reçoivent une rémunération annuelle, dont une tranche de 50 % est payable en UAD et une tranche de 50 % est payable en UAD ou en trésorerie, au choix de l'administrateur. Un administrateur doit recevoir la totalité de sa rémunération sous forme d'UAD jusqu'à ce qu'il atteigne le seuil de propriété. Le nombre d'UAD octroyées trimestriellement à chaque administrateur est fondé sur la valeur de marché des actions ordinaires de la Société à la date de chaque octroi. Lorsqu'il cesse d'être administrateur de la Société, un paiement en trésorerie égal à la valeur de marché des UAD accumulées est versé. Le passif lié à ces unités est ajusté en multipliant le nombre d'unités en circulation par la valeur de marché des actions ordinaires à la fin de l'exercice de la Société. La Société inclut le coût du régime d'UAD dans les coûts d'exploitation excluant les amortissements.

	2019		2018	
	Unités	Passif	Unités	Passif
Solde au début de l'exercice	294 630	12,2 \$	367 918	17,6 \$
Provision d'honoraires annuelle	50 047	2,1	48 782	2,1
Dividendes réinvestis	4 971	0,2	4 794	0,2
Paiement aux administrateurs	–	–	(126 864)	(5,6)
Variation en raison de la variation du prix des actions	–	1,4	–	(2,1)
Solde à la fin de l'exercice	349 648	15,9 \$	294 630	12,2 \$

La Société conclut des contrats à terme de gré à gré sur actions dans le but d'atténuer les coûts de rémunération associés à son régime d'UAD. Au 31 mars 2019, la Société détenait des contrats à terme de gré à gré sur 320 000 actions ordinaires (320 000 au 31 mars 2018) d'une valeur nominale de 13,5 millions de dollars (13,9 millions de dollars au 31 mars 2018). La charge de rémunération nette liée au régime d'UAD s'est établie à 2,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (2,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018), incluant l'incidence des contrats à terme de gré à gré sur actions.

NOTE 12 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE

La Société offre à ses cadres dirigeants un régime d'unités d'actions liées à la performance (UAP) qui, tout comme d'autres régimes présentés dans les états financiers, fait partie de la rémunération liée à la performance à long terme. Le régime d'UAP est non dilutif et il est réglé en trésorerie uniquement. En vertu de ce régime, chaque cycle de performance correspond à trois exercices de la Société. Au moment de l'attribution d'une UAP, la Société détermine les critères de performance qu'elle doit respecter. Après la fin d'un cycle de performance de trois ans, les droits relatifs aux UAP pour lesquelles les critères ont été respectés deviennent acquis et la valeur des unités payées correspond au cours des actions ordinaires à ce moment-là, multiplié par le nombre d'UAP pour lesquelles les critères de performance ont été respectés. Le montant susceptible d'être payé aux employés admissibles est comptabilisé comme un passif et il est revu à chaque période de présentation de l'information financière. La charge est comprise dans les avantages du personnel et inscrite dans les coûts d'exploitation excluant les amortissements.

	2019	2018
	Unités	Unités
Solde au début de l'exercice	771 707	814 571
Octroi annuel	298 819	263 637
Unités annulées	(30 809)	(6 592)
Paiement	(268 795)	(299 909)
Solde à la fin de l'exercice	770 922	771 707

Au 31 mars 2019, une obligation à long terme liée aux UAP de 17,9 millions de dollars a été comptabilisée (15,5 millions de dollars au 31 mars 2018) en plus du montant de 10,7 millions de dollars comptabilisé aux passifs courants (10,9 millions de dollars au 31 mars 2018). Le 1^{er} avril 2019, 313 273 UAP ont été attribuées au prix de 45,30 \$ l'unité (41,02 \$ en 2018).

La Société conclut des contrats à terme de gré à gré sur actions dans le but d'atténuer les coûts de rémunération associés à son régime d'UAP. Au 31 mars 2019, la Société détenait des contrats à terme de gré à gré sur 770 000 actions ordinaires (770 000 au 31 mars 2018) d'une valeur nominale de 34,7 millions de dollars (32,9 millions de dollars au 31 mars 2018). La charge de rémunération nette liée aux UAP s'est établie à 10,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (11,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018), compte tenu de l'incidence des contrats à terme de gré à gré sur actions.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

À l'exercice 2019, la Société a mis en place un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) qui, tout comme d'autres régimes présentés dans les états financiers, fait partie de la rémunération incitative liée à la performance à long terme. Le régime d'UAR est non dilutif et il est réglé en trésorerie uniquement. En vertu de ce régime, chaque période de restriction correspond à trois exercices de la Société. Au moment de l'attribution d'une UAR, la Société détermine les critères d'acquisition des droits que les participants doivent respecter. Ces critères comprennent, sans s'y limiter, la poursuite de la relation d'emploi pendant une partie ou la totalité de la période de restriction. Après la fin d'une période de restriction de trois ans, les droits relatifs aux UAR pour lesquelles les critères ont été respectés deviennent acquis et la valeur des unités payées correspond au cours des actions ordinaires à ce moment-là multiplié par le nombre d'UAR pour lesquelles les critères d'acquisition des droits ont été respectés. Le montant susceptible d'être payé aux employés admissibles sera comptabilisé comme un passif et il sera revu à chaque période de présentation de l'information financière. La charge sera comprise dans les avantages du personnel et inscrite dans les coûts d'exploitation excluant les amortissements.

Aucune UAR n'a été octroyée au cours de l'exercice 2019. Le 1^{er} avril 2019, 132 967 UAR ont été attribuées au prix de 45,30 \$ l'unité.

NOTE 13 AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2019	2018
Charges financières	23,1 \$	17,4 \$
Produits financiers	(5,4)	(3,3)
	17,7 \$	14,1 \$

NOTE 14 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le 22 décembre 2017, les États-Unis ont adopté la loi intitulée « Tax Cuts and Jobs Act », que l'on appelle couramment la réforme fiscale américaine. Un changement important en vertu de cette réforme est la réduction du taux d'imposition fédéral américain, qui est passé de 35,0 % à 21,0 %, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce changement s'est traduit par la comptabilisation par la Société d'une économie d'impôt de 178,9 millions de dollars dans la charge de l'exercice précédent.

La charge d'impôt sur le résultat se détaille comme suit :

	2019	2018
Impôt exigible	177,4 \$	198,0 \$
Charge (économie) d'impôt différé	52,9	(100,6)
Charge d'impôt sur le résultat	230,3 \$	97,4 \$

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

Le taux d'imposition effectif de la Société était de 23,4 % en 2019 (10,4 % en 2018). La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère de celle obtenue par l'application des taux canadiens prévus par la loi en raison des éléments suivants :

	2019	2018
Bénéfice avant impôt sur le résultat	985,6 \$	949,9 \$
Impôt sur le résultat, calculé au taux canadien prévu par la loi de 26,4 % (26,4 % en 2018)	260,4	250,4
Ajustements attribuables aux éléments suivants :		
Incidence des taux d'imposition de filiales étrangères et autres déductions	1,8	29,5
Modifications des lois fiscales et des taux d'imposition	2,4	(163,4)
Économie découlant de placements dans les filiales	(13,9)	(12,8)
Déduction de fabrication et transformation	(0,4)	(9,5)
Rémunération à base d'actions	4,0	3,9
Cession d'un actif détenu en vue de la vente	(25,8)	–
Pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	0,8	–
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés antérieurement	–	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	1,0	(0,7)
Charge d'impôt sur le résultat	230,3 \$	97,4 \$

Il n'y a eu aucun changement important au taux d'imposition prévu par la loi au cours de l'exercice.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en 2019 et en 2018 se détaille comme suit :

	2019	2018
Économie d'impôt différé sur pertes actuarielles au titre des obligations liées aux avantages du personnel	0,8 \$	1,1 \$
(Charge) économie d'impôt différé sur les couvertures de flux de trésorerie	(0,5)	0,8
Total de l'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	0,3 \$	1,9 \$

NOTE 14 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COMPTABILISÉ DANS LES CAPITAUX PROPRES

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres en 2019 et en 2018 se détaille comme suit :

	2019	2018
Économie d'impôt excédentaire découlant de l'excédent du montant déductible sur le coût de rémunération à base d'actions comptabilisé en résultat net	4,7 \$	2,8 \$
Total de l'impôt sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres	4,7 \$	2,8 \$

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE

	2019	2018
Impôt sur le résultat à recevoir	34,1 \$	52,0 \$
Impôt sur le résultat à payer	(36,5)	(26,5)
Impôt (à payer) à recevoir (montant net)	(2,4) \$	25,5 \$

SOLDES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

	2019	2018
Actifs d'impôt différé	51,0 \$	34,5 \$
Passifs d'impôt différé	(502,3)	(424,9)
Passifs d'impôt différé (montant net)	(451,3) \$	(390,4) \$

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Le mouvement des actifs et passifs d'impôt différé est présenté ci-dessous :

	Actifs d'impôt différé				Pour l'exercice clos le 31 mars 2019 Passifs d'impôt différé			
	Créditeurs et charges à payer	Pertes fiscales	Actif net au titre des régimes de retraite	Total	Stocks	Immobilisations corporelles	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	45,7 \$	6,4 \$	8,1 \$	60,2 \$	(2,4) \$	241,6 \$	211,4 \$	450,6 \$
Charge/économie inscrite en résultat net	(2,7)	(5,3)	0,3	(7,7)	0,2	6,7	38,3	45,2
Charge/économie inscrite aux autres éléments du résultat global	-	-	0,8	0,8	-	-	0,5	0,5
Acquisitions	16,7	-	-	16,7	-	7,5	(5,9)	1,6
Écart de change et autres	(1,6)	-	0,1	(1,5)	1,0	19,0	1,9	21,9
Solde à la fin de l'exercice	58,1 \$	1,1 \$	9,3 \$	68,5 \$	(1,2) \$	274,8 \$	246,2 \$	519,8 \$

	Actifs d'impôt différé				Pour l'exercice clos le 31 mars 2018 Passifs d'impôt différé			
	Créditeurs et charges à payer	Pertes fiscales	Actif net au titre des régimes de retraite	Total	Stocks	Immobilisations corporelles	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	56,8 \$	15,4 \$	9,9 \$	82,1 \$	8,5 \$	323,7 \$	213,2 \$	545,4 \$
Charge/économie inscrite en résultat net	(8,6)	(8,7)	(2,8)	(20,1)	(10,3)	(70,4)	(40,0)	(120,7)
Charge/économie inscrite aux autres éléments du résultat global	-	-	1,1	1,1	-	-	(0,8)	(0,8)
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	51,0	51,0
Écart de change et autres	(2,5)	(0,3)	(0,1)	(2,9)	(0,6)	(11,7)	(12,0)	(24,3)
Solde à la fin de l'exercice	45,7 \$	6,4 \$	8,1 \$	60,2 \$	(2,4) \$	241,6 \$	211,4 \$	450,6 \$

NOTE 15 BÉNÉFICE NET PAR ACTION

	2019	2018
Bénéfice net	755,3 \$	852,5 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	388 554 458	386 561 315
Options dilutives	2 696 750	4 610 594
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	391 251 208	391 171 909
Bénéfice net de base par action	1,94 \$	2,21 \$
Bénéfice net dilué par action	1,93 \$	2,18 \$

Lors du calcul du bénéfice net dilué par action pour l'exercice clos le 31 mars 2019, 7 270 893 options (3 822 206 options pour l'exercice clos le 31 mars 2018) ont été exclues du calcul, car leur prix d'exercice était supérieur à la valeur de marché moyenne pour l'exercice.

Les actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat dans le cours normal des activités ont été exclues du calcul du bénéfice net par action à compter de la date de rachat.

NOTE 16 ACQUISITION D'ENTREPRISES

F&A DAIRY PRODUCTS, INC.

Le 30 novembre 2018, la Société a conclu l'acquisition des activités de F&A Dairy Products, Inc. (F&A). Ses activités étaient exercées dans deux usines situées à Las Cruces, Nouveau-Mexique et à Dresser, Wisconsin (États-Unis). Les activités ne sont plus exercées à Dresser, au Wisconsin. F&A produit une variété de fromages naturels, dont la mozzarella et le provolone, qui sont distribués aux États-Unis et au Mexique.

Le prix d'achat de 108,1 millions de dollars (81,4 millions de dollars américains), sur une base sans endettement, a été payé en trésorerie au moyen des fonds en caisse et des facilités de crédit disponibles.

Le goodwill comptabilisé reflète la valeur attribuée aux synergies futures attendues et au regroupement de la main-d'œuvre au sein de l'UGT Division Fromages (USA).

La répartition du prix d'achat sera terminée au cours de l'exercice 2020.

SHEPHERD GOURMET DAIRY (ONTARIO) INC.

Le 19 juin 2018, la Société a conclu l'acquisition des activités de Shepherd Gourmet Dairy (Ontario) Inc. (Shepherd Gourmet). Ses activités sont exercées dans une usine située à St. Marys, en Ontario, au Canada. Shepherd Gourmet produit, met en marché et distribue une variété de fromages de spécialité, du yogourt, ainsi que du yogourt Skyr de style islandais au Canada.

Le prix d'achat était de 99,8 millions de dollars, sur une base sans endettement, dont une tranche de 89,8 millions de dollars a été payée en trésorerie au moyen des fonds en caisse et des facilités de crédit disponibles et une tranche de 10,0 millions de dollars représente un solde à payer au vendeur.

Le goodwill comptabilisé reflète la valeur attribuée aux synergies futures attendues et au regroupement de la main-d'œuvre au sein de l'UGT Division Produits laitiers (Canada).

La répartition du prix d'achat a été effectuée au troisième trimestre de l'exercice 2019.

NOTE 16 ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

MURRAY GOULBURN CO-OPERATIVE CO. LIMITED

Le 1^{er} mai 2018, la Société a conclu l'acquisition des activités de Murray Goulburn Co-Operative Co. Limited (Murray Goulburn ou MG), basée en Australie. L'acquisition de MG complète les activités de la Division Produits laitiers (Australie) et permet à la Société de renforcer sa présence en Australie. MG produit une gamme complète d'aliments laitiers, notamment du lait nature, de la poudre de lait, du fromage, du beurre et des breuvages laitiers, ainsi qu'une gamme d'ingrédients et de produits nutritionnels, comme le lait maternisé. MG approvisionne les industries du détail et de la restauration à l'échelle mondiale sous les marques phares *Devondale*, *Liddells* et *Murray Goulburn Ingredients*.

Le prix d'achat de la transaction s'est élevé à 1,276 milliard de dollars (1,311 milliard de dollars australiens) sur une base sans endettement et a été financé au moyen de la facilité d'acquisition de MG (note 10). Le prix d'achat comprenait des passifs repris par la Société de 76,7 millions de dollars.

Le 17 août 2018, la Société a conclu la vente de l'usine de Koroit située dans l'État de Victoria à un prix de vente de 239,7 millions de dollars (250,9 millions de dollars australiens). Cette cession était requise conformément à l'engagement conclu avec l'Australian Competition and Consumer Commission dans le cadre de l'acquisition des activités de MG. Les actifs détenus en vue de la vente de l'usine de Koroit comprenaient des stocks, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. Ces actifs ont été évalués à la juste valeur moins les coûts de la vente. Aucun profit ni perte n'a été comptabilisé relativement à cette transaction.

Le goodwill comptabilisé reflète la valeur attribuée aux synergies futures prévues et au regroupement de la main-d'œuvre au sein de l'UGT Division Produits laitiers (Australie).

La répartition du prix d'achat a été effectuée au quatrième trimestre de l'exercice 2019.

La répartition de chacun des prix d'achat est présentée ci-dessous.

		Murray Goulburn	Shepherd Gourmet	F&A	Total pour 2019
Actifs acquis	Trésorerie	7,4 \$	– \$	– \$	7,4 \$
	Débiteurs	244,8	5,1	18,5	268,4
	Stocks	382,9	3,2	8,7	394,8
	Frais payés d'avance et autres actifs	10,4	0,5	0,1	11,0
	Actifs détenus en vue de la vente	240,3	–	–	240,3
	Immobilisations corporelles	632,1	12,8	58,7	703,6
	Goodwill	10,5	78,3	39,0	127,8
	Immobilisations incorporelles	38,9	5,2	–	44,1
	Autres actifs	3,9	–	–	3,9
	Impôt différé	16,6	–	–	16,6
Passifs repris	Créditeurs et charges à payer	(280,9)	(3,7)	(15,4)	(300,0)
	Autres passifs	(30,6)	–	(1,5)	(32,1)
	Impôt différé	–	(1,6)	–	(1,6)
Actifs nets acquis et contrepartie totale		1 276,3 \$	99,8 \$	108,1 \$	1 484,2 \$

BETIN, INC.

Le 12 décembre 2017, la Société a conclu l'acquisition de Betin, Inc., faisant affaire sous le nom de Montchevre (Betin ou Montchevre). Le prix d'achat de 348,1 millions de dollars, sur une base sans endettement, a été payé en trésorerie.

Montchevre produit, met en marché et distribue du fromage de chèvre aux États-Unis, principalement sous la marque Montchevre. Ses activités sont exercées dans une usine située à Belmont, Wisconsin (États-Unis).

Le goodwill comptabilisé reflète la valeur attribuée aux synergies futures attendues et au regroupement de la main-d'œuvre au sein de l'UGT Division Fromages (USA).

NOTE 16 ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

ACTIVITÉS DE PRODUITS LAITIERS AYANT UNE DURÉE DE CONSERVATION PROLONGÉE DE SOUTHEAST MILK, INC. (SMI)

Le 29 septembre 2017, la Société a fait l'acquisition des activités de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée de SMI. Le prix d'achat de 63,6 millions de dollars, sur une base sans endettement, incluait une contrepartie en trésorerie de 37,0 millions de dollars.

Ses activités sont exercées dans une usine située à Plant City, en Floride, aux États-Unis.

Le goodwill comptabilisé reflète la valeur attribuée aux synergies prévues dans l'avenir et au regroupement de la main-d'œuvre au sein de l'UGT Division Aliments laitiers (USA).

Le prix d'achat a été attribué aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris d'après les justes valeurs présentées ci-après.

		Betin	SMI	Total pour 2018
Actifs acquis	Fonds de roulement	38,4 \$	2,8 \$	41,2 \$
	Immobilisations corporelles	17,5	38,6	56,1
	Goodwill	211,6	22,2	233,8
	Immobilisations incorporelles	131,6	–	131,6
Passifs repris	Obligations en vertu de contrats de location-financement	–	(26,6)	(26,6)
	Impôt différé	(51,0)	–	(51,0)
Actifs nets acquis et contrepartie totale		348,1 \$	37,0 \$	385,1 \$

NOTE 17 RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société offre divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, comme des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

La Société offre des régimes de retraite à cotisations définies auxquels elle participe et auxquels adhèrent 99 % de ses employés actifs. La charge nette de retraite liée à ces types de régimes est généralement égale aux cotisations effectuées par l'employeur et constitue une charge pour l'exercice au cours duquel elle est exigible. Pour l'exercice 2019, la charge au titre des cotisations définies pour la Société s'est élevée à 63,4 millions de dollars, comparativement à 47,8 millions de dollars pour l'exercice 2018. Pour l'exercice 2020, la Société prévoit verser environ 65,3 millions de dollars à ses régimes à cotisations définies.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies auxquels elle participe et auxquels adhèrent le restant de ses employés actifs. En vertu des dispositions des régimes de retraite à prestations définies, les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et les prestations de retraite correspondent à 2 % du salaire admissible moyen des dernières années de service multiplié par le nombre d'années de service.

Les régimes de retraite enregistrés sont assujettis aux exigences de financement prévues par la loi applicables dans la province ou l'État où ils sont enregistrés. Des évaluations actuarielles sont requises sur une base annuelle ou triennale, selon le territoire, et les cotisations de l'employeur doivent inclure des paiements pour l'amortissement de tout déficit, sur une période allant de 5 à 15 ans. Les congés de cotisation sont autorisés, sous réserve de certaines limites. Les autres régimes de retraite non enregistrés et les avantages sociaux autres que les prestations de retraite ne sont assujettis à aucune exigence de financement minimal.

Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est déterminé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et en fonction du taux d'actualisation fondé sur le rendement d'obligations de sociétés de haute qualité ainsi que selon des hypothèses retenues par la direction relativement, entre autres, aux taux de croissance de la rémunération et à l'âge de retraite des employés. Toutes ces estimations et évaluations sont préparées avec l'aide de conseillers externes. Les actifs et passifs des régimes ont été évalués au 31 mars avec l'aide des actuaires externes de la Société. La Société offre également d'autres avantages sociaux comme l'assurance-maladie, l'assurance-vie et les soins dentaires à ses employés admissibles et retraités. En 2020, la Société prévoit verser environ 4,1 millions de dollars à ses régimes à prestations définies. Le passif net de la Société au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprend ce qui suit :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Valeur actualisée des obligations financées	71,2 \$	72,2 \$
Juste valeur des actifs	66,3	67,0
Valeur actualisée des obligations nettes pour les régimes capitalisés	4,9	5,2
Valeur actualisée des obligations non financées	30,9	27,1
Valeur actualisée des obligations nettes	35,8	32,3
Plafonnement de l'actif	0,8	0,8
Coût des prestations de retraite/avantages constitués aux 31 mars	36,6	33,1
Montant des avantages sociaux dans l'état de la situation financière comme passif net	36,6 \$	33,1 \$

NOTE 17 RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Obligations au titre des régimes à prestations définies, au début de l'exercice	99,3 \$	102,8 \$
Coût des services rendus	5,2	5,0
Coûts financiers	3,5	3,6
Pertes actuarielles entre résultats et prévisions	0,1	2,2
Pertes actuarielles découlant des changements dans les hypothèses économiques	3,3	2,8
(Gains) pertes actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(0,1)	0,4
Incidences de la liquidation ¹	(5,6)	(1,2)
Écarts de change	0,5	(0,3)
Prestations versées	(4,1)	(16,0)
Obligations au titre des régimes à prestations définies, à la fin de l'exercice	102,1 \$	99,3 \$

¹ Des rentes ont été achetées afin de libérer les régimes de leurs obligations en lien avec les retraités.

Les variations de la juste valeur des actifs du régime sont les suivantes :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	67,0 \$	64,9 \$
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	2,3	2,5
Rendement de l'actif des régimes, en excluant les produits d'intérêts	0,5	-
Coûts d'administration	(0,3)	(0,3)
Cotisations de l'employeur	6,4	17,6
Incidences de la liquidation ¹	(5,7)	(1,6)
Écarts de change	0,2	(0,1)
Prestations versées	(4,1)	(16,0)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	66,3 \$	67,0 \$

¹ Des rentes ont été achetées afin de libérer les régimes de leurs obligations en lien avec les retraités.

Pour l'exercice 2019, le rendement réel de l'actif des régimes est un profit de 2,5 millions de dollars, comparativement à un profit de 2,2 millions de dollars pour l'exercice 2018.

La juste valeur de l'actif des régimes, qui n'inclut pas d'actif de la Société, se compose comme suit :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Obligations	75 %	48 %
Instruments de capitaux propres	24 %	45 %
Trésorerie et placements à court terme	1 %	7 %
	100 %	100 %

Les charges constatées ci-dessous sont incluses dans les « coûts d'exploitation, excluant les amortissements », sous les avantages du personnel (se reporter à la note 5) et sont présentées en détail ci-dessous.

	31 mars 2019	31 mars 2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice pour l'employeur	5,2 \$	5,0 \$
Incidence de la liquidation	0,1	0,5
Coûts d'administration	0,3	0,3
Coûts financiers	3,4	3,6
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	(2,3)	(2,5)
Charge au titre des régimes à prestations définies	6,7 \$	6,9 \$

NOTE 17 RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

La Société comptabilise les gains et pertes actuariels dans la période au cours de laquelle ils surviennent, pour la totalité de ses régimes à prestations définies. Ces gains et pertes actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global et présentés ci-dessous.

	31 mars 2019	31 mars 2018
Pertes nettes au cours de l'exercice	(2,9) \$	(5,4) \$
Effet du plafonnement de l'actif	–	0,2
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(2,9) \$	(5,2) \$

Les hypothèses pondérées moyennes utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations constituées à la date de l'état de la situation financière sont les suivantes :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Taux d'actualisation	3,36 %	3,59 %
Durée de l'obligation	18,40	18,13
Augmentations salariales futures	3,00 %	3,00 %
Table de mortalité	Table de mortalité des retraités canadiens du secteur privé pour 2014, avec projection générationnelle à l'aide de l'échelle MI-2017	Table de mortalité des retraités canadiens du secteur privé pour 2014, avec projection générationnelle à l'aide de l'échelle MI-2017

Une augmentation et une diminution de 1 % du taux d'actualisation auraient une incidence de 16,1 millions de dollars et de 19,3 millions de dollars, respectivement. De plus, une augmentation ou une diminution de 1 % des hypothèses relatives aux salaires futurs aurait une incidence d'environ 3,5 millions de dollars sur l'obligation, et l'incidence d'une hausse de 10 % de l'espérance de vie serait d'environ 1,6 million de dollars.

Les hypothèses pondérées moyennes utilisées dans le calcul du coût périodique net des régimes de retraite pour l'exercice sont énoncées ci-après :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Taux d'actualisation	3,59 %	3,77 %
Augmentations salariales futures	3,00 %	3,00 %
Table de mortalité	Table de mortalité des retraités canadiens du secteur privé pour 2014, avec projection générationnelle à l'aide de l'échelle MI-2017	Table de mortalité des retraités canadiens du secteur privé pour 2014, avec projection générationnelle à l'aide de l'échelle CPM-B

Un taux d'augmentation annuel de 2,5 % à 7,0 % a été utilisé pour l'évaluation des coûts des avantages sociaux comme l'assurance-maladie, l'assurance-vie et les soins dentaires pour les exercices 2019 et 2018.

Le taux tendanciel du coût des soins médicaux a une incidence sur les montants comptabilisés en résultat net. Une variation d'un point de pourcentage du taux tendanciel du coût des soins médicaux n'aurait qu'une faible incidence sur les coûts et obligations.

NOTE 18 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les paiements minimaux futurs pour les prochains exercices relativement aux engagements contractuels qui ne sont pas comptabilisés à titre de passifs.

	Contrats de location	Obligations d'achat ¹	Total
Moins de 1 an	110,4 \$	154,1 \$	264,5 \$
De 1 à 2 ans	85,6	–	85,6
De 2 à 3 ans	62,7	–	62,7
De 3 à 4 ans	49,7	–	49,7
De 4 à 5 ans	39,3	–	39,3
Plus de 5 ans	183,5	–	183,5
	531,2 \$	154,1 \$	685,3 \$

¹ Les obligations d'achat sont les obligations contractuelles relatives aux dépenses d'investissement pour lesquelles la Société s'est engagée.

La Société exerce certaines de ses activités dans des locaux loués et est également liée en vertu de contrats de location pour de l'équipement et du matériel roulant. Si la valeur de marché des actifs loués, à expiration de leur contrat de location simple respectif, est inférieure à la valeur résiduelle garantie, la Société est tenue d'indemniser les bailleurs pour le manque à gagner, sous réserve de certaines conditions, jusqu'à concurrence d'une valeur maximale. La Société est d'avis que le montant d'indemnisation potentiel n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers.

RÉCLAMATIONS

La Société est défenderesse dans certaines réclamations dans le cours normal de ses activités. De plus, la Société est défenderesse dans certaines réclamations ou avis d'imposition des autorités fiscales dans différents territoires. La Société est d'avis que le règlement final de ces réclamations et/ou avis d'imposition n'aura aucune incidence importante sur ses états consolidés du résultat net ou ses états consolidés de la situation financière.

INDEMNISATIONS

De temps à autre, la Société fournit des indemnités à des tierces parties dans le cours normal de ses activités, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. Ces dispositions d'indemnisation peuvent viser des manquements aux représentations et garanties de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs. Les modalités de ces clauses d'indemnisation sont de durées variées. Au 31 mars 2019, étant donné que la nature et le montant de ces indemnités dépendent d'événements futurs, la Société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le paiement éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser en vertu de ces ententes. La Société n'a versé aucun paiement d'indemnisation important par le passé et, au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, elle n'a comptabilisé aucun passif important lié à ces indemnités.

LETTRES DE CRÉDIT

Au 31 mars 2019, la Société avait émis des lettres de crédit d'un montant total de 58,4 millions de dollars en vertu d'une facilité bancaire autorisant l'émission de lettres de crédit d'un montant total de 109,5 millions de dollars (au 31 mars 2018, la Société avait émis des lettres de crédit d'un montant total de 43,8 millions de dollars en vertu d'une facilité bancaire autorisant l'émission de lettres de crédit d'un montant total de 100,0 millions de dollars).

NOTE 19 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société reçoit des services de sociétés contrôlées ou sous influence notable et fournit des biens à celles-ci par voie de la participation de son actionnaire principal. Ces opérations, qui ne sont pas significatives pour la situation financière ou les résultats financiers de la Société, ont été effectuées dans le cours normal des activités et elles ont été comptabilisées à la juste valeur, soit la valeur de marché de transactions similaires. Les services reçus sont liés principalement aux voyages, à la publicité, à l'hébergement, à la location de locaux pour bureaux et aux services de gestion. Les biens fournis consistent essentiellement en des produits laitiers.

Les transactions avec les principaux dirigeants (avantages à court terme du personnel, avantages postérieurs à l'emploi, rémunération à base d'actions et paiements en vertu du régime d'UAD) sont aussi considérées comme étant des transactions entre parties liées. La direction définit les principaux dirigeants comme étant tous les membres de la haute direction ayant la responsabilité et l'autorité pour contrôler, superviser et planifier les activités de la Société, de même que les administrateurs de la Société.

Les transactions entre parties liées sont résumées comme suit :

	2019	2018
Sociétés contrôlées ou sous influence notable par voie de la participation de son actionnaire principal	5,9 \$	6,3 \$
Principaux dirigeants		
Administrateurs	2,4	2,6
Membres de la haute direction	26,0	28,1
	34,3 \$	37,0 \$

Les produits laitiers fournis par la Société ont été les suivants :

	2019	2018
Sociétés contrôlées ou sous influence notable par voie de la participation de son actionnaire principal	0,3 \$	0,3 \$

Les débiteurs et les créditeurs et charges à payer liés aux transactions mentionnées plus haut sont résumés comme suit :

	Débiteurs		Créditeurs et charges à payer	
	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018
Sociétés contrôlées ou sous influence notable par voie de la participation de son actionnaire principal	0,1 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,5 \$
Principaux dirigeants				
Administrateurs	–	–	15,9	12,2
Membres de la haute direction	–	–	33,7	27,8
	0,1 \$	0,1 \$	49,8 \$	40,5 \$

Les montants à payer aux administrateurs consistent entièrement en des soldes payables en vertu du régime d'UAD. Se référer à la note 12 pour des renseignements supplémentaires. Les montants à payer aux membres de la haute direction consistent en des avantages à court terme du personnel, des attributions à base d'actions et des avantages postérieurs au départ à la retraite.

NOTE 19 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La charge de rémunération, pour des transactions avec les principaux dirigeants de la Société, y compris les honoraires annuels du président exécutif, qui a pris sa retraite en août 2017, est résumée comme suit :

	2019	2018
Administrateurs		
Rémunération par des paiements en trésorerie	0,1 \$	0,3 \$
Rémunération à base d'actions	2,3	2,3
	2,4 \$	2,6 \$
Membres de la haute direction		
Avantages du personnel à court terme	12,1	13,5
Avantages postérieurs à l'emploi	3,3	3,5
Rémunération à base d'actions	10,6	11,1
	26,0 \$	28,1 \$
Rémunération totale	28,4 \$	30,7 \$

FILIALES

Toutes les filiales de la Société sont détenues en propriété exclusive. Le tableau qui suit présente un sommaire des principales filiales de la Société, lesquelles fabriquent une vaste gamme de produits laitiers, notamment du fromage, du lait nature, des produits laitiers et de la crème ayant une durée de conservation prolongée, des produits de culture bactérienne et des ingrédients laitiers.

	Participation détenue	Emplacement
Saputo Produits Laitiers Canada S.E.N.C.	100,00 %	Canada
Saputo Cheese USA Inc.	100,00 %	États-Unis
Saputo Dairy Foods USA, LLC	100,00 %	États-Unis
Saputo Dairy Australie Pty LTD	100,00 %	Australie
Warrnambool Cheese and Butter Factory Company Holdings Limited	100,00 %	Australie
Molfino Hermanos S.A.	100,00 %	Argentine

NOTE 20 INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal des activités, la Société utilise plusieurs instruments financiers qui, de par leur nature, impliquent certains risques dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix (qui comprend le risque de prix des marchandises). Ces instruments financiers font l'objet de conditions habituelles de crédit, de contrôles financiers, de gestion du risque ainsi que de stratégies de contrôle.

À l'occasion, la Société peut réaliser des transactions utilisant des instruments financiers dérivés dans le but de réduire ou de couvrir les risques conformément aux stratégies de gestion des risques. La Société ne réalise pas ces transactions à des fins spéculatives.

RISQUE DE CRÉDIT

Les instruments financiers qui sont potentiellement assujettis à une concentration du risque de crédit pour la Société sont les équivalents de trésorerie et les débiteurs.

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de placements à court terme. La Société a déposé ces équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

La Société offre également du crédit à ses clients dans le cours normal des activités, en lien avec ses débiteurs. Des évaluations de crédit sont effectuées sur une base régulière, et les résultats comptabilisés tiennent compte des provisions pour créances douteuses.

La Société considère qu'elle est exposée à un faible risque de concentration de crédit en lien avec les créances clients, compte tenu de la diversité et de l'ampleur de sa clientèle ainsi que de sa diversité géographique. Il n'y avait aucun débiteur supérieur à 10 % du solde total des débiteurs au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018. Aucun client ne représentait plus de 10 % du total des produits consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (un client représentait 10,4 % en 2018).

NOTE 20 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La provision pour créances douteuses ainsi que les débiteurs échus sont revus par la direction à toutes les dates de la situation financière. La Société révisé l'estimation de sa provision pour créances douteuses en fonction de la recouvrabilité des créances clients de chaque client en considérant l'historique et les tendances des comptes échus et la conjoncture économique actuelle. Les débiteurs provenant de nos produits d'exportation ont bénéficié de délais de paiement plus longs que les délais de paiement qui s'appliquent normalement à nos ventes nationales.

Le montant de la provision pour créances douteuses est suffisant pour couvrir la valeur comptable des débiteurs considérés comme échus et à risque. Le montant de la perte est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net dans les coûts d'exploitation. Les recouvrements subséquents de montants radiés antérieurement sont portés en diminution des coûts d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. Cependant, la direction ne croit pas que ces provisions soient significatives.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières aux moments requis. La Société gère le risque de liquidité en fonction de sa gestion du capital ainsi que de son levier financier, tel qu'il est mentionné à la note 21 relativement aux informations fournies sur le capital. De plus, la direction gère le risque de liquidité en analysant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés. Le conseil d'administration révisé et approuve les budgets opérationnels et d'investissement de la Société ainsi que toutes transactions significatives qui ne sont pas effectuées dans le cours normal des activités.

Les échéances contractuelles des passifs financiers importants au 31 mars 2019 se rapportent aux créditeurs et charges à payer, aux emprunts bancaires et à la dette à long terme. Tous les éléments compris dans les créditeurs et charges à payer ont une échéance de moins de un an. Pour en savoir davantage sur les échéances des emprunts bancaires et de la dette à long terme, reportez-vous à la note 9 et à la note 10, respectivement.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières, qui portent intérêt à des taux variables. Les emprunts bancaires et les facilités d'emprunt bancaire à terme non garanties portent intérêt à des taux qui varient et la Société est par conséquent exposée au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie associés aux paiements d'intérêts. Les billets de premier rang portent intérêt à des taux fixes et, par conséquent, aucun risque de taux d'intérêt n'est lié à ces flux de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les charges d'intérêts sur la dette à long terme ont totalisé 66,6 millions de dollars (33,8 millions de dollars pour l'exercice 2018). Les intérêts courus au 31 mars 2019 s'établissaient à 11,0 millions de dollars (9,7 millions de dollars au 31 mars 2018).

Au 31 mars 2019, le montant net exposé aux fluctuations de taux à court terme était d'environ 705,6 millions de dollars. Selon ce risque, une augmentation hypothétique de 1 % du taux d'intérêt aurait une incidence défavorable d'environ 4,9 millions de dollars sur le bénéfice net, et une diminution hypothétique de 1 % aurait une incidence équivalente, mais contraire.

NOTE 20 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CHANGE

La Société exerce ses activités dans différents pays et est exposée au risque de change découlant de transactions en différentes devises. Le risque de change provient principalement de transactions commerciales futures qui sont libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité de la Société faisant partie de la transaction, de même que des facilités d'emprunt bancaire à terme non garanties sur lesquelles des montants peuvent être prélevés en dollars américains, en dollars australiens et en pesos argentins.

La Société a conclu des contrats de change à terme visant la vente de dollars américains et l'achat de dollars australiens afin d'atténuer l'incidence des fluctuations sur le marché des taux de change USD/AUD sur les débiteurs. Au cours de l'exercice, les couvertures de flux de trésorerie ont été très efficaces et, par conséquent, la Société a comptabilisé une perte latente de 10,9 millions de dollars (déduction faite de l'impôt de 4,7 millions de dollars) dans les autres éléments du résultat global. Une perte de 9,9 millions de dollars (déduction faite de l'impôt de 4,2 millions de dollars) a été reclassée en résultat net au cours de l'exercice 2019 relativement à ces contrats de change à terme. Ces couvertures de flux de trésorerie avaient aussi été considérées comme étant très efficaces au 31 mars 2018, et un profit latent de 2,8 millions de dollars (déduction faite de l'impôt de 1,2 million de dollars) a été comptabilisé à l'exercice précédent dans les autres éléments du résultat global. Un profit de 6,0 millions de dollars (déduction faite de l'impôt de 2,6 millions de dollars) a été reclassé en résultat net au cours de l'exercice 2018 relativement à ces contrats de change à terme.

Au cours du dernier exercice, la Société a conclu des contrats de change à terme afin de contrebalancer les fluctuations sur le marché des taux de change USD/CAD en lien avec le financement intersociétés en dollars américains. Ce financement intersociétés de nos divisions américaines à nos divisions canadiennes relativement à la couverture de change sera réglé en novembre 2019 pour un montant de 250,0 millions de dollars américains. Ces couvertures de flux de trésorerie ont été très efficaces et, par conséquent, la Société a comptabilisé un profit latent de 1,7 million de dollars (déduction faite de l'impôt de 0,3 million de dollars) dans les autres éléments du résultat global. Au cours de l'exercice 2019, un profit de 0,8 million de dollars (déduction faite de l'impôt de 0,2 million de dollars) dans les autres éléments du résultat global a été reclassé en résultat net relativement à ces contrats de change à terme.

Le risque de change le plus important pour la Société se rapporte à la variation du dollar américain. Le tableau qui suit présente la sensibilité du résultat net et du résultat global de la Société à une dépréciation de 0,10 \$ CAD du dollar canadien par rapport au dollar américain. Pour une appréciation de 0,10 \$ CAD du dollar canadien par rapport au dollar américain, il y aurait une incidence égale et inverse sur le résultat net et le résultat global

	2019	2018
Variation du résultat net	14,8 \$	32,0 \$
Variation du résultat global	310,6 \$	281,2 \$

RISQUE LIÉ AUX PRIX DES MARCHANDISES

Dans certains cas, la Société conclut des contrats à terme afin de se couvrir contre la variation du prix des marchandises. À la date de l'état de la situation financière, les contrats en cours ont une juste valeur positive approximative de 0,6 million de dollars (juste valeur négative approximative de 1,9 million de dollars au 31 mars 2018).

La Société utilise la comptabilité de couverture pour certaines de ces transactions. Au cours de l'exercice, ces couvertures (désignées comme des couvertures de flux de trésorerie) ont été évaluées comme étant très efficaces et, par conséquent, une perte latente de 1,3 million de dollars (déduction faite de l'impôt de 0,2 million de dollars) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les profits comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global sont transférés dans l'état consolidé du résultat net lorsque les stocks connexes sont finalement vendus. Ces couvertures (désignées comme des couvertures de flux de trésorerie) ont été évaluées comme étant très efficaces et, par conséquent, un profit latent de 0,6 million de dollars (déduction faite de l'impôt de 0,4 million de dollars) a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice précédent.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers ayant des échéances à court terme équivaut à leur valeur comptable. Ces instruments financiers incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les emprunts bancaires, les créditeurs et les charges à payer. Le tableau qui suit présente la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles ne doivent pas être interprétées comme étant réalisables dans le cas d'un règlement des instruments.

NOTE 20 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés sur marchandises (niveau 2)	0,3 \$	0,3 \$	(1,4) \$	(1,4) \$
Dérivés de change (niveau 2)	0,2	0,2	(8,7)	(8,7)
Dérivés non désignés dans une relation de couverture officielle				
Contrats à terme de gré à gré sur actions (niveau 2)	1,8	1,8	(1,4)	(1,4)
Dérivés sur marchandises (niveau 2)	0,3	0,3	(0,5)	(0,5)
Dettes à long terme (niveau 2)	2 266,9 \$	2 267,3 \$	1 410,0 \$	1 425,3 \$

Le tableau qui suit présente le sommaire des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée à la note 3.

31 mars 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Contrats à terme sur marchandises	– \$	0,6 \$	– \$	0,6 \$
Contrats de change	–	0,2	–	0,2
Contrats à terme de gré à gré sur actions	–	1,8	–	1,8
	– \$	2,6 \$	– \$	2,6 \$

31 mars 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Contrats à terme sur marchandises	– \$	(1,9) \$	– \$	(1,9) \$
Contrats de change	–	(8,7)	–	(8,7)
Contrats à terme de gré à gré sur actions	–	(1,4)	–	(1,4)
	– \$	(12,0) \$	– \$	(12,0) \$

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018, il n'y a eu aucun changement aux techniques d'évaluation et aux données utilisées pour évaluer la juste valeur et il n'y a eu aucun transfert d'un niveau à l'autre dans la hiérarchie des justes valeurs.

Les justes valeurs des autres actifs, de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés sont établies à l'aide de modèles d'actualisation des flux de trésorerie basés sur les données du marché à la date de l'état de la situation financière et sont aussi obtenues des institutions financières. Lorsque cela est possible, ces modèles utilisent des données observables fondées sur le marché, y compris les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité de certains prix ou taux et les écarts de taux. Dans certains cas, aucune donnée observable fondée sur le marché n'est disponible. Dans ces cas, les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fondées sur le jugement. Les estimations des justes valeurs dépendent dans une large mesure d'hypothèses, incluant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie estimatifs futurs et les taux d'actualisation. Les opérations sur dérivés de la Société sont comptabilisées sur une base de juste valeur.

NOTE 21 INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL

L'objectif de la Société en termes de gestion du capital est de s'assurer que la Société possède suffisamment de liquidités pour poursuivre ses stratégies de croissance et effectuer des acquisitions précises tout en conservant une approche conservatrice en termes de levier financier et de gestion du risque financier. Un objectif additionnel comprend une cible pour le niveau d'endettement à long terme correspondant à un ratio d'environ 2,0 fois la dette nette sur le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissements, profit à la cession d'actifs, coûts d'acquisition et de restructuration et profit lié à l'hyperinflation. De temps à autre, la Société peut s'éloigner de son niveau d'endettement à long terme cible afin d'effectuer des acquisitions et de saisir d'autres occasions stratégiques. Le cas échéant, la Société prévoit réduire le levier financier sur une période raisonnable en vue de maintenir ses notations de première qualité. De plus, la Société cherche à fournir un rendement sur investissement adéquat aux actionnaires. La Société croit que le rachat de ses propres actions peut représenter, en certaines circonstances, un investissement responsable de son capital.

NOTE 21 INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL (SUITE)

Le capital de la Société est composé de la dette nette et des capitaux propres. La dette nette se compose de la dette à long terme et des emprunts bancaires, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. L'utilisation principale du capital de la Société est de financer les acquisitions.

La mesure principale utilisée par la Société pour gérer son levier financier est le ratio de la dette nette sur le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissements, profit à la cession d'actifs, coûts d'acquisition et de restructuration et profit lié à l'hyperinflation. Au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, les ratios de la dette nette sur le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissements, profit à la cession d'actifs, coûts d'acquisition et de restructuration et profit lié à l'hyperinflation s'établissaient comme suit :

	2019	2018
Emprunts bancaires	130,4 \$	193,3 \$
Dette à long terme, y compris la tranche courante	2 267,3	1 425,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(112,7)	(122,2)
Dette nette	2 285,0 \$	1 496,4 \$
Bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissements, profit à la cession d'actifs, coûts d'acquisition et de restructuration et profit lié à l'hyperinflation	1 221,3 \$	1 264,7 \$
Ratios de la dette nette sur le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissements, profit à la cession d'actifs, coûts d'acquisition et de restructuration et profit lié à l'hyperinflation	1,87	1,18

La Société dispose de facilités de crédit qui nécessitent une revue trimestrielle des ratios financiers et au 31 mars 2019, la Société respecte ces engagements concernant les ratios.

La Société n'est assujettie à aucune exigence sur son capital de la part d'un organisme de réglementation.

NOTE 22 COÛTS D'ACQUISITION ET DE RESTRUCTURATION

Les coûts d'acquisition et de restructuration se répartissent comme suit :

	2019	2018
Coûts de restructuration	1,2 \$	33,7 \$
Coûts d'acquisition	50,2	6,9
Total	51,4 \$	40,6 \$

COÛTS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2019, la Société a annoncé la fermeture d'une usine. La fermeture a eu lieu en mars 2019.

Le tableau ci-dessous présente les coûts de fermeture comptabilisés relativement aux activités de restructuration.

	2019	2018
Réduction de valeur d'actifs non courants	0,2 \$	10,6 \$
Coûts de fermeture	1,0	23,1
Total	1,2 \$	33,7 \$

La réduction de valeur d'actifs non courants comptabilisée à l'exercice 2019 représente des charges de dépréciation comptabilisées au titre des immobilisations corporelles afin d'inscrire les actifs au moindre de la valeur comptable et de la valeur recouvrable. Les coûts totaux après impôt pour l'exercice 2019 sont de 0,8 million de dollars (25,1 millions de dollars pour l'exercice 2018).

Les coûts de restructuration comptabilisés à l'exercice 2019 représentent les charges estimatives qui doivent être engagées pour restructurer ces activités. Les passifs liés aux coûts de séparation ont été inscrits dans les passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

NOTE 22 COÛTS D'ACQUISITION ET DE RESTRUCTURATION (SUITE)

COÛTS D'ACQUISITION

Dans le cadre des acquisitions de Murray Goulburn, de F&A et de Shepherd Gourmet (note 16), la Société a engagé des coûts d'acquisition de 50,2 millions de dollars (35,3 millions de dollars après impôt) au cours de l'exercice 2019, dont un montant d'environ 39 millions de dollars se rapporte aux droits de timbre liés à l'acquisition de Murray Goulburn. Au cours de l'exercice 2018, les coûts d'acquisition engagés se sont élevés à 6,9 millions de dollars (5,6 millions de dollars après impôt).

NOTE 23 INFORMATION SECTORIELLE

La Société présente l'information financière selon trois secteurs géographiques. Le Secteur Canada se compose de la Division Produits laitiers (Canada). Le Secteur USA comprend la Division Fromages (USA) et la Division Aliments laitiers (USA). Enfin, le Secteur International se compose de la Division Produits laitiers (Australie) et de la Division Produits laitiers (Argentine).

Ces secteurs à présenter sont gérés distinctement puisque chaque secteur d'activité représente une unité d'affaires stratégique qui offre différents produits et qui sert différents marchés. La Société évalue la performance géographique et sectorielle en fonction du bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissements, profit à la cession d'actifs, coûts d'acquisition et de restructuration et profit lié à l'hyperinflation.

La direction a regroupé la Division Fromages (USA) et la Division Aliments laitiers (USA) en raison de similitudes dans les rendements moyens à long terme et des facteurs de marché corrélés dictant des stratégies de prix qui affectent les opérations des deux divisions. Les divisions au sein du Secteur International ont été combinées en raison de similitudes dans les facteurs du marché mondial et les processus de production.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 3 portant sur les principales méthodes comptables.

INFORMATION SUR LES SECTEURS À PRÉSENTER

Exercices clos les 31 mars		
	2019	2018
Produits		
Canada	4 043,1 \$	4 069,9 \$
USA	6 507,7	6 132,8
International	2 951,1	1 339,8
	13 501,9 \$	11 542,5 \$
Bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissements, profit à la cession d'actifs, coûts d'acquisition et de restructuration et profit lié à l'hyperinflation		
Canada	413,7 \$	475,9 \$
USA	544,7	649,4
International	262,9	139,4
	1 221,3 \$	1 264,7 \$
Amortissements		
Canada	73,9 \$	55,9 \$
USA	162,3	138,4
International	76,8	32,0
	313,0 \$	226,3 \$
Profit à la cession d'actifs	(194,5)	
Coûts d'acquisition et de restructuration	51,4	40,6
Profit lié à l'hyperinflation	(18,5)	
Charges financières, montant net	84,3	47,9
Bénéfice avant impôt sur le résultat	985,6	949,9
Impôt sur le résultat	230,3	97,4
Bénéfice net	755,3 \$	852,5 \$

NOTE 23 INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

	31 mars 2019	31 mars 2018
Produits		
Canada	4 043,1 \$	4 069,9 \$
USA	6 507,7	6 132,8
Australie	2 301,0	672,5
Argentine	650,1	667,3
	13 501,9 \$	11 542,5 \$
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles		
Canada	679,3 \$	592,3 \$
USA	1 499,2	1 361,4
Australie	818,4	216,3
Argentine	98,5	50,0
	3 095,4 \$	2 220,0 \$
Immobilisations incorporelles		
Canada	342,9 \$	342,4 \$
USA	429,8	398,3
Australie	91,9	67,6
Argentine	11,6	14,8
	876,2 \$	823,1 \$

Le tableau suivant présente les produits par segmentation des marchés. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

	31 mars 2019	31 mars 2018
Produits		
Détail	6 342,3 \$	5 688,1 \$
Restauration	4 794,7	4 481,9
Industriel	2 364,9	1 372,5
	13 501,9 \$	11 542,5 \$

NOTE 24 DIVIDENDES

Durant l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a payé des dividendes totalisant 254,6 millions de dollars, soit 0,66 \$ par action (243,5 millions de dollars, soit 0,64 \$ par action durant l'exercice clos le 31 mars 2018).

NOTE 25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

ACQUISITION DE DAIRY CREST GROUP PLC

Le 15 avril 2019, la Société a conclu l'acquisition de Dairy Crest Group plc (Dairy Crest), basée au Royaume-Uni. Dairy Crest produit et met en marché du fromage, du beurre, de la tartinaie, des huiles et des ingrédients laitiers à valeur ajoutée. L'acquisition permet à Saputo de percer le marché du Royaume-Uni.

La contrepartie totale d'environ 1,2 milliard de livres sterling (2,1 milliards de dollars) comprend le prix d'achat de la totalité du capital social ordinaire émis, soit 975 millions de livres sterling (1,7 milliard de dollars), qui a été réglé en trésorerie, et la dette reprise de 256 millions de livres sterling (445 millions de dollars), qui a été financée au moyen de la facilité d'acquisition de DC (note 10). En raison de la clôture récente de l'acquisition de Dairy Crest, l'évaluation et la répartition initiale du prix d'achat dans le cadre du regroupement d'entreprises n'étaient pas terminées à la date de publication des présents états financiers. Par conséquent, la Société n'a pas comptabilisé de montant à la date d'acquisition pour les principales catégories d'actifs acquis et de passifs repris, y compris le goodwill. La répartition de la contrepartie totale sera effectuée une fois que l'évaluation exhaustive de la juste valeur des actifs nets acquis sera terminée.

NOTE 25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS (SUITE)

ACQUISITION DE L'ENTREPRISE DE FROMAGES DE SPÉCIALITÉ DE LION-DAIRY & DRINKS PTY LTD

Le 26 avril 2019, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition de l'entreprise de fromages de spécialité de Lion-Dairy & Drinks Pty Ltd (entreprise de fromages de spécialité), en Australie. La transaction est assujettie à l'autorisation requise pour un investissement étranger et à l'approbation de l'Australian Competition and Consumer Commission et devrait se conclure au cours du second semestre de l'année civile 2019. L'entreprise de fromages de spécialité produit, met en marché et distribue une grande variété de fromages de spécialité au sein d'un vaste portefeuille de marques australiennes, y compris *South Cape*, *Tasmanian Heritage*, *Mersey Valley* et *King Island Dairy*.

Le prix d'achat d'environ 265 millions de dollars (280 millions de dollars australiens), sur une base sans encaisse ni endettement, sera payé en trésorerie à la clôture au moyen des fonds en caisse et des facilités de crédit disponibles.